

**BULLETIN**  
**DE**  
**L'ASSOCIATION AMICALE**  
**DES**  
**ANCIENS ÉLÈVES**  
**du Pensionnat Sainte-Marie (Lykès)**  
**à QUIMPER**

---



**BREST**  
Imprimerie rue du Château, 4



# STATUTS

Votés par l'Assemblée Générale du 7 Juillet 1889

Approuvés par Arrêté préfectoral du 28 Juillet 1899.

## Association. — Son objet

*Art. 1.* — Il est fondé une Association amicale entre les Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, de Quimper, qui adhèrent aux présents statuts.

*Art. 2.* — Elle se compose de membres bienfaiteurs, honoraires et actifs.

*Art. 3.* — Sont membres bienfaiteurs, les personnes dont l'annuité est de 20 francs au minimum. Sont membres actifs, les Anciens Elèves ayant adhéré au règlement. Pourront être membres honoraires: MM. les Aumôniers, les anciens Professeurs du Pensionnat et MM. les Présidents des Associations Amicales.

*Art. 4.* — L'Association a pour but:

1° De resserrer les liens d'affection qui unissent les Anciens Elèves à leurs anciens Maîtres;

2° D'étendre et d'entretenir les relations amicales existant entre les Anciens Elèves du Pensionnat;

3° D'exercer une sorte de patronage sur les Elèves à leur sortie de l'Etablissement en leur facilitant le choix d'une carrière ou en les aidant dans la profession qu'ils ont embrassée;

4° De soutenir les anciens condisciples atteints par des revers de fortune, spécialement en accordant à leurs enfants des bourses ou demi-bourses au Pensionnat. Tout Ancien Elève du Pensionnat est admis, sur sa demande, dans l'Association Amicale; cependant les mineurs devront justifier du consentement de leurs parents ou tuteurs.

## Administration

*Art. 5.* — L'Association est régie par un conseil d'administration de 15 membres, en résidence à Quimper ou dans les communes voisines.

Les séances se tiendront au Pensionnat.

*Art. 6.* — Le Conseil est nommé en Assemblée générale et se renouvelle par tiers tous les ans; les membres sortants sont rééligibles.

*Art. 7.* — L'élection du Conseil se fait au premier tour du scrutin, à la majorité absolue des suffrages, et si un second tour est nécessaire, à la majorité relative.

*Art. 8.* — Le Conseil choisit son Président, ses Vices-Présidents, ses Secrétaires, son Trésorier. — M. le Directeur du Pensionnat est de droit Président d'honneur.

*Art. 9.* — Le Conseil fixe les frais d'administration, vote et distribue les secours, accorde des bourses, approuve les comptes du Trésorier, convoque les Assemblées générales, statue sur les cas de non admission ou de radiation, que pourrait encourir tout candidat ou sociétaire indigne, et généralement prend toutes les décisions et fait tous actes entrant dans la but de l'Association.

Enfin, chaque année, il devra présenter un compte rendu de sa gestion.

*Art. 10.* — Le Conseil pourra nommer un membre correspondant pour chaque centre important en dehors de Quimper.

## Assemblées Générales

*Art. 11.* — Chaque année, l'Association se réunit en Assemblée générale au Pensionnat, à Quimper, pour procéder au renouvellement du Conseil, examiner les différentes communications qui lui sont faites, entendre les rapports du Secrétaire et du Trésorier, et modifier, s'il y a lieu, les statuts.

Art. 12. — L'Assemblée générale sera suivie d'un banquet.

Les membres seront prévenus par lettre du jour de la réunion et du montant de la cotisation pour le banquet

Art. 13. — Le jour de l'Assemblée générale, une messe sera célébrée dans la chapelle du Pensionnat pour le repos de l'âme des Anciens Maîtres. et Elèves décédés.

### Caisse de l'Association

Art. 14. — La cotisation annuelle, pour faire partie de l'Association, est fixée à 10 francs. Les Sociétaires appartenant aux ordres religieux en sont dispensés; ceux qui ont moins de 20 ans payent une demi-cotisation, soit 5 francs.

Art. 15. — Les versements devront être effectués, du 1<sup>er</sup> Mars au 1<sup>er</sup> Juin de chaque année, soit à M. le Directeur du Likès, soit au Trésorier de l'Association.

Art. 16. — Tout Ancien Elève, en adhérant à l'Association, est prié de verser immédiatement sa cotisation.

### Prix fondés par l'Association

Art. 17. — Les prix des Anciens Elèves, pour l'Industrie et l'Agriculture, seront décernés, chaque année, à l'élève du Cours industriel et à celui du Cours d'Agriculture qui, par leurs habitudes de travail, leur bonne conduite, leur caractère, auront le mieux correspondu à l'éducation donnée au Pensionnat.

Art. 18. — Le Conseil, suivant ses ressources, pourra étendre cette faveur aux élèves des trois premières classes.

Art. 19. — Le Conseil déterminera, avec M. le Directeur, les ouvrages à donner en prix.

Le nom des lauréats et la mention: « *Prix fondés par l'Association amicale des Anciens Elèves du Pensionnat Sainte-Marie, à Quimper* », seront inscrits sur la couverture de chaque volume. ..

### Dispositions Générales

Art. 20. — Le Conseil détermine lui-même les conditions d'administration intérieure et, en général, tout ce qui est propre à assurer le bon fonctionnement de l'Association.

Art. 21. — Toute discussion politique ou religieuse est formellement interdite, soit au banquet, soit dans les autres réunions de l'Association.

### Dissolution de la Société

La dissolution de la Société ne pourra être prononcée que dans une Assemblée générale réunissant au moins les trois quarts des membres composant l'Association, et à la majorité des membres présents.

Dans ce cas, les Associés nommeront, dans les formes prévues pour la nomination du Conseil d'administration, un comité de liquidation qui sera appelé à décider de la destination à donner au fonds social.

Dans tous les cas, la demande de dissolution devra être formulée et motivée par une demande écrite, signée au moins du quart des membres inscrits, déposée et soumise au Conseil en fonctions, deux mois avant l'époque de la plus prochaine Assemblée générale annuelle. Le Conseil examinera la proposition et devra en faire son rapport à cette Assemblée générale.

Lu et adopté en Assemblée générale, le 7 juillet 1889.





**BULLETIN**  
DE  
**L'ASSOCIATION AMICALE**  
DES  
**Anciens Élèves du Pensionnat Sainte-Marie**  
**QUIMPER**

---

**CHARITÉ !**

---

On entend souvent dire, d'une part : *Ayons un idéal ;* d'autre part : *Soyons gens pratiques.*

Je crois qu'il faut être l'un et l'autre. Je crois même qu'il est plus facile d'être vraiment pratique avec un idéal bien placé, que d'être exclusivement l'un ou l'autre.

Membres de l'Amicale des Anciens du Likès, notre idéal, le plus beau qui soit, se trouve contenu dans ce mot divin placé en tête du Bulletin de l'Association :

**CHARITÉ !**

Ce mot d'ordre est par lui-même tout un programme illuminant nos esprits, stimulant nos volontés, fécondant nos œuvres et notre vie tout entière.

Le premier et principal objet de la Charité est Dieu, et le second le prochain. Ces deux objets de la charité vont nécessairement ensemble ; de sorte que nul ne peut aimer Dieu s'il n'aime aussi ses frères, c'est-à-dire tous les hommes.

Et ce double amour, si grand, si nécessaire, si précieux, si sanctifiant a toujours été le haut idéal que les saints s'efforcèrent de réaliser parfaitement. Or, ils sont nos modèles et il nous faut marcher sur leurs traces. Pour nous y exciter, relisons cette page éloquente de Bossuet sur l'Amour de Dieu :

\*  
\*\*

» Pour vous presser de recevoir la grâce, je voudrais bien, Chrétiens, n'employer ni l'appréhension de la mort, ni la crainte du jugement, mais le seul attrait de l'amour divin.

» Et certes, en commençant de respirer l'air, nous devions commencer aussi de respirer, pour ainsi dire, le divin amour; ou, parce que notre raison empêchée ne pouvait vous connaître encore, ô Dieu vivant, nous devions du moins Vous aimer sitôt que nous avons pu aimer quelque chose.

» O beauté par-dessus toutes les beautés, ô bien par-dessus tous les biens, pourquoi avons-nous été si longtemps sans vous dévouer nos affections? Quand nous n'y aurions perdu qu'un moment, toujours aurions-nous commencé trop tard; et voilà que nos ans se sont échappés, et encore languissons-nous dans l'amour des choses mortelles!...

» O homme fait à l'image de Dieu, tu cours après les plaisirs mortels, tu soupîres après les beautés mortelles; les biens périssables ont gagné ton cœur; si tu ne connais rien qui soit au-dessus, rien de meilleur, ni rien de plus aimable, repose-toi à la bonne heure en leur jouissance.

» Mais si tu as une âme éclairée d'un rayon de l'intelligence divine; si, en suivant ce petit rayon, tu peux monter jusqu'au principe, jusqu'à la source de tout bien, jusqu'à Dieu même; si tu peux connaître qu'Il est, et qu'Il est infiniment beau, infiniment bon, et qu'Il est toute beauté et toute bonté: comment peux-tu vivre et ne L'aimer pas?

\*  
\*\*

» Homme, puisque tu as un cœur, il faut que tu aimes; et selon que tu aimeras bien ou mal, tu seras heureux ou malheureux. Dis-moi: qu'aimeras-tu donc?

» L'amour est fait pour l'aimable, et le plus grand amour pour le plus aimable, et le souverain amour pour le souverain aimable; quel enfant ne le verrait pas? Quel insensé le pourrait nier?

» C'est donc une folie manifeste, et de toutes les folies la plus folle, que de refuser son amour à Dieu qui nous cherche.

« Qu'attendons-nous, Chrétiens? Déjà nous devrions mourir de regrets de l'avoir oublié durant tant d'années; mais quel sera notre aveuglement et notre fureur, si nous ne voulons pas commencer encore?

» Voulons-nous ne L'aimer jamais, ou voulons-nous L'aimer quelque jour? Jamais: qui le pourrait dire? jamais: le peut-on seulement penser? En quoi différerions-nous d'avec les démons?

» Mais si nous Le Voulons aimer quelque jour, quand est-ce que viendra ce jour? Pourquoi ne serait-ce pas celui-ci? Quelle grâce, quel privilège a ce jour que nous attendons, que nous le voulions consacrer entre tous les autres, en le donnant à l'amour de Dieu?

» Tous les jours ne sont-ils pas à Dieu? Oui, tous les jours sont à Dieu; mais, jamais il n'y a qu'un jour qui soit à nous, et c'est celui qui passe...

Eh quoi! Voulons-nous toujours donner au monde ce que nous avons, et à Dieu ce que nous n'avons pas? »

*L'Ancien.*

---

## CANTATE

### pour la Fête des Anciens Elèves

---

#### I

*Fleurs et drapeaux, doux accords d'harmonie,  
Vibrez floutez! acclamez nos Anciens!  
Vieille demeure, un instant rajeunie,  
De l'amitié resserrez les liens.  
Bonheurs si purs de leurs tendres années,  
Riants espoirs, beaux projets d'avenir:  
Ressuscitez, minutes fortunées!  
Chantez! bercez! rêves du Souvenir!*

#### REFRAIN

*Gloire aux Aînés dont la foi, la vaillance,  
Dans la vertu soutiendra notre ardeur!  
Jeunes soldats, bataillon d'espérance,  
Nous vous suivrons aux sentiers de l'honneur.*

#### II

*Noble Labeur, Religion, Patrie!  
Tous nos Aînés, dans ces trois livres d'or,  
Ont épelé les leçons de la vie:  
Texte sublime où nous lisons encore.  
Dans ces vieux murs sous ces arbres antiques,  
Ils ont appris à chérir le drapeau;  
Plus d'un soutint des luttes héroïques;  
Tous ont gardé la foi de leur Credo.*

III

*Volez, volez, souvenirs du jeune âge;  
Ranimez-vous, choses du bon vieux temps!  
Chers disparus, emportés par l'orage,  
Ombres, planez! Mélez-vous aux vivants!  
Maîtres chéris, de mémoire adorée,  
Saints et savants dont l'éloquente voix  
Leur enseigna la doctrine sacrée,  
Parlez encor, parlez comme autrefois...*

IV

*Vous dont les noms sont nimbés d'auréole  
Et dont le front porte un laurier sanglant, (1)  
Du Droit vengé vous restez le symbole:  
Illustres Morts! votre exemple est vivant...  
Aimant la paix sans redouter la guerre,  
Nous garderons comme vous la fierté  
D'unir toujours en un devoir austère:  
Famille, Autels, Patrie, Humanité!*

REFRAIN

*Héros! Martyrs ! Rédempteurs de la France,  
Dans la vertu soutenez notre ardeur!  
Inspirez-nous votre noble vaillance,  
Gardez nos pas aux sentiers de l'honneur!*

V

*Comme en nos cœurs, sur le marbre fidèle  
Restent gravés vos souvenirs pieux.  
Sur votre tombe, une France nouvelle  
Moissonnera des épis glorieux.  
Mais si la Haine, osant dresser la tête,  
Veut nous courber sous son joug détesté,  
A l'arrêter, que votre main soit prête:  
Debout, Français, Sauvez la Liberté!*

F. A. G.

---

(1) Apostrophe aux Anciens défunts, et particulièrement aux Victimes de la grande Guerre.

## Assemblée Générale

---

L'occurrence des élections municipales avait obligé le Conseil d'Administration de l'Amicale à retarder cette année la convocation de l'Assemblée générale, et à en fixer la date au 28 juin 1925.

Malgré les inconvénients de ce retard imposé par les circonstances, inconvénients particulièrement graves chez les travailleurs de la terre, les Anciens furent très nombreux au rendez-vous...

Dès huit heures, les premiers groupes faisaient leur entrée dans le vieil Etablissement pavoisé gracieusement et tout égayé de frimousses éveillées, guettant l'arrivée d'un Parent ou d'un Ami...

Bientôt ce fut une avalanche humaine, qui se répandit dans les cours et les jardins de l'Ecole, en petits groupes qui s'accroissaient, se renouvelaient, se disloquaient en partie pour se reformer plus compacts. Et les mémoires se dérouillaient, et les langues ne chômaient pas!

A 9 h. 1/2 eut lieu la Messe dite dans la Chapelle du Pensionnat par M. l'abbé Balbous, Professeur de Saint-Yves, glorieux Mutilé de guerre et ancien Elève du Likès. Il remplaçait M. le Chanoine Le Coz, retenu au dernier moment.

A l'Evangile, M. le Chanoine Cardaliaguet, Aumônier de la Retraite de Brest, également ancien Elève, monta en chaire. Il rappela les bienfaits nombreux et inappréciables de l'enseignement chrétien, et les devoirs de chacun à l'égard des Maîtres de son enfance et des continuateurs de leur œuvre. Nous résumons ici, très brièvement, cette magistrale instruction si pleine d'enseignements pratiques.

— Si nous avions plus de maîtres, disait récemment Mgr Duparc, nous aurions plus d'Ecoles; et au lieu du tiers des élèves du diocèse, nous en aurions les deux tiers. Nous venons faire écho à cette parole épiscopale, nous qui avons profité de l'enseignement chrétien, pour le bien des âmes, et pour le relèvement national...

Nous venons dire notre reconnaissance aux vieux Maîtres qui nous ont instruits, et dont nous apprécions de plus en plus la valeur pédagogique et l'affection fraternelle inspiratrice de dévouement. Ils nous ont formés par leurs exemples plus encore que par leurs leçons, et par une discipline vigilante et ferme que nous acceptions sans murmure, parce que nous savions leur sublime renoncement, leur lever matinal et leur coucher tardif...



La plupart ont disparu, rappelés à Dieu qu'ils ont si bien servi, ou exilés volontaires en pays de missions pour le service des âmes. Quelques-uns, vieillis sous le harnais, continuent héroïquement leur noble besogne auprès de nos fils et nous aiment toujours dans nos enfants...

Les maîtres actuels ont passé par une cruelle tourmente et n'ont pas lâché. Ils sont dignes de leurs aînés, et sous leur conduite, l'Œuvre reprise est plus prospère que jamais. Dieu bénit leur zèle religieux et leur esprit de sacrifice... Et leurs élèves, après avoir remporté dans cette Maison de brillants succès scolaires, conquièrent aisément une situation enviée dans le monde rural, industriel, administratif ou religieux...

Puis l'orateur exalte l'amitié chrétienne, née jadis dans cette enceinte, des pures joies goûtées ensemble, et dont le rappel alimente les entretiens actuels, et réchauffe encore les cœurs dans la vieillesse ou la maturité...

Rien désormais ne pourra vaincre, ni affaiblir cette amitié totale, pleine de force et de douceur, contractée sous le regard de l'Immaculée Gardienne de cette sainte Maison. Elle provient du Cœur de Jésus, centre unique des âmes; elle fait l'union des esprits dans la vérité et l'union des cœurs dans la charité; elle affermit les volontés dans le bien, écarte de tout mal, et fait l'âme vraiment belle...

En ce siècle des groupements, des associations, elle fera de nous une phalange invincible si nous savons y demeurer fidèles. Soyons unis pour être forts: unis entre nous, unis avec le Likès du ciel, et avec les Jeunes qui viendront indéfiniment grossir nos rangs et nous continuer...

Puissent-ils, ces Jeunes, avoir des Maîtres toujours! Supposons un instant qu'il n'y ait plus d'enseignement chrétien. Logiquement c'est l'anarchie! La raison seule est impuissante à conduire l'homme à sa destinée; elle vacille sur ses bases et doit être soutenue et dirigée par la foi: d'où la nécessité absolue d'un enseignement surnaturel.

La raison seule est impuissante à faire respecter l'ordre et à commander le bien; les générations athées en arrivent fatalement à cette conclusion: *Ni Dieu, ... ni Maître!* Pour que l'Autorité soit respectée et obéie, il faut toujours en venir à l'enseignement de l'Eglise: Soyez soumis aux puissances, comme venant de Dieu même...

Si, après quarante ans de laïcisme, nous n'en sommes pas tout à fait là, c'est qu'avec le Prêtre l'Instituteur chrétien s'oppose héroïquement à ce mal. Rien de plus nécessaire, rien de plus grand...

Qu'ils soient donc de plus en plus nombreux, les pêcheurs d'âmes! Qu'ils soient larges et puissants, leurs filets, afin que soient innombrables les âmes prises, les âmes sauvées!

Monseigneur déclarait que nous avons trop peu de Maîtres. Qu'avons-nous fait, nous les *Anciens*, pour les multiplier?

Et vous, les *Jeunes*, qui vous sentirez peut-être appelés à cette carrière de sublime dévouement, n'hésitez pas: Jetez hardiment

vos filets, que votre ambition très noble soit de peupler le paradis, et, en attendant l'éternelle récompense, vous goûterez la jouissance profonde que donne l'amour de Dieu et des âmes. Ainsi unis dans la lutte, nous nous retrouverons unis dans la gloire.

\*\*

Après le Salut du Saint Sacrement qui suivit la Messe, M. le Vicaire général Cogneau donna l'absoute pour les Morts de l'Association.

Et après un quart d'heure de récréation sur les cours, les Anciens se retrouvèrent dans la Salle des Fêtes, pour être mis au courant de la marche de leur Société et de celle du Pensionnat. M. le Président salua les Anciens et Maîtres, avec une grande cordialité. Puis il résuma l'œuvre accomplie depuis un an par l'Association reconstituée.

## Discours de M. Le Président

MES CHERS CAMARADES,

Dans un instant, M. Gautier, le distingué Directeur de cet Etablissement, vous donnera communication de tout ce qui constitue la vie du Pensionnat Sainte-Marie, durant l'année scolaire 1924-1925.

Mon rôle, à moi que vous avez bien voulu placer à votre tête, est de vous accueillir ici, chez nous, en frère aîné.

Soyez donc les bienvenus en cette Maison, où s'abritèrent nos jeunes années, que vous avez connue, peut-être plus rustique, mais non moins accueillante, dans le cadre le mieux fait pour votre apprentissage de la vie.

En votre nom, je salue les successeurs de nos Maîtres; ils sont en tout point dignes de leurs devanciers. Les chefs et les chrétiens que vous êtes sont les modèles, sur lesquels ils façonnent nos jeunes camarades.

Il ne me reste plus qu'à vous faire l'historique des faits concernant le Conseil d'administration depuis notre Assemblée générale du 30 mars 1924:

Peu de jours après mon élection à la Présidence de votre Amicale, le Conseil d'Administration s'est réuni pour la formation de son bureau. MM. Le Gars et Salaün ont été proclamés Vice-Présidents; MM. Jaouen et Charles Cabon, trésoriers, ce dernier en remplacement de M. Joseph Cabon, son frère, qui avait été trésorier de l'Amicale depuis sa fondation jusqu'à la fermeture du Pensionnat en 1906, et que la mort a ravi à l'affection des siens. Dès le début du 2<sup>e</sup> trimestre de 1924, votre Conseil d'administration a été reçu à l'Evêché et a présenté ses vœux et ceux de l'Amicale à Mgr Duparc, qui les a acceptés



avec plaisir. Sa Grandeur nous a témoigné toute Sa satisfaction de voir renouée la chaîne de nos Assemblées annuelles un moment rompue, Son espoir que désormais cette chaîne était renouée pour toujours; et Elle adressait toutes ses félicitations à M. Gautier pour l'heureux succès de ses démarches. Après quelques paroles d'encouragement pour l'avenir, Monseigneur nous donna une paternelle bénédiction qu'il daigna étendre à chacun des membres de notre Amicale et à leur famille.

Puis, sur notre demande, Sa Grandeur accepta le titre de Président d'honneur.

Le 16 juin 1924, par une délicate attention, le Cher frère Visiteur, en récompense des grands services rendus à la Congrégation et aux Likès pendant les dures années qui ont suivi la fermeture de l'Etablissement, a remis à M. Bolloré, un diplôme d'affiliation à la Congrégation, faveur rare, paraît-il, dans les annales de l'Institut. Votre Vice-Président, M. Salaün, et votre Président ont été heureux d'assister à cette remise qui a comblé de joie notre vénéré Président d'honneur.

Dans une réunion tenue en juin 1924, le Conseil a décidé de reprendre l'ancien usage de décerner un prix, au nom de l'Amicale, à chacune des sections professionnelles.

A la rentrée des classes, en Octobre 1924, le Conseil a décidé également de remettre, sur les fonds de l'Amicale, un secours à un élève intéressant pour lui permettre de continuer ses études, à la suite d'une grave maladie qui a réduit son père à l'impuissance.

Il avait été également décidé, à cette même réunion, de remettre un secours pour l'instruction d'un enfant, dont le père, ancien élève, a la charge d'une famille de neuf enfants.

Enfin, le Conseil a fait remettre à la section Normale destinée à préparer des Maîtres pour l'enseignement libre, une allocation pour contribuer à cette œuvre, intéressante au plus haut point.

Le 26 janvier 1925, votre Président honoraire, M. Bolloré, et votre Président ont été heureux d'assister dans la Chapelle du Pensionnat à la célébration du Centenaire de l'Approbation de l'Institut par le Pape Benoît XIII.

Et maintenant, je laisse la parole à M. Gautier.

\*  
\*\*

En quelques mots, M. le Directeur remercie la nombreuse assistance de l'appui moral et matériel donné à l'Œuvre éminente qu'il dirige avec un beau dévouement.

Il insiste sur l'importance de la section normale, établie dans l'Ecole, et destinée à préparer des maîtres pour l'enseignement chrétien. Elle fonctionne depuis deux ans; mais cette formation est aujourd'hui très lente et très onéreuse, et il faut que chacun s'y intéresse par le choix de bons

sujets au sein de familles très chrétiennes, ou par un généreux concours financier.

L'Œuvre en vaut la peine...

Les prix de l'Amicale des Anciens ont été décernés, en 1924, à Joseph Inizan, de Landivisiau, pour la Section industrielle, à Jean-Marie Guillou, de Kernével, pour la Section agricole, et à Louis Penn, de Brest, pour la section commerciale.

M. Tréhony, constructeur-mécanicien, a bien voulu offrir un coupe-racines à l'élève le plus méritant de 3<sup>e</sup> année Agricole. L'heureux bénéficiaire en a été Jean Lancien, de Melgven.

\*\*

M. le Directeur fit connaître ensuite les succès obtenus pendant l'année scolaire 1923-1924.

### *Examens d'Agriculture*

Trente certificats du 1<sup>er</sup> degré et une mention T. B.

Douze certificats du 2<sup>e</sup> degré et une mention T. B.

Huit Diplômes de fin d'études (3<sup>e</sup> année), les seuls décernés dans le département.

Le prix Felcourt (100 fr.) a été décerné à l'Ecole par la Société des Agriculteurs de France; et les meilleurs élèves ont reçu deux médailles d'argent et trois médailles de bronze.

### *Division commerciale*

Sous la présidence de M. Le Berre, Président du Tribunal de Commerce, les élèves des classes commerciales ont subi leurs examens de fin d'année:

|                                                |    |
|------------------------------------------------|----|
| Certificat d'études primaires supérieures..... | 29 |
| Diplôme de sténographie (degré supérieur)..... | 13 |
| Diplôme de sténo (1 <sup>er</sup> degré).....  | 29 |

### *Division industrielle*

|                                              |   |
|----------------------------------------------|---|
| Admis aux Arts et Métiers d'Erquelinnes..... | 9 |
| Sous-officiers mécaniciens de la Marine..... | 2 |
| Sous-officiers de la Marine (Brest).....     | 2 |
| Compagnie du P.-O. (Traction).....           | 1 |

## BANQUET

A midi, le banquet réunit 230 convives dans l'un des réfectoires décorés de drapeaux et de guirlandes. L'habit de ville se mariait aux riches costumes Glaziks, de Quimper, ou noirs de Quimperlé. Chacun fit honneur au menu et une joie cordiale ne cessa de régner...

Au champagne, M. le Directeur se lève pour présenter les excuses des Anciens retenus par l'austère devoir:

*De Brest.* — L'Evêque de Quimper et de Léon présente son religieux respect à M. le Président, à tous les Anciens, ainsi qu'à MM. les Directeurs et les Maîtres. Il s'unit de cœur à l'Assemblée et la bénit paternellement.

*De Roscoff.* — Le chanoine *Le Coz* eût été heureux de revoir cette Maison où il fut élève avant 1870, où il revint pendant cette guerre déjà lointaine, comme Lieutenant commandant une Compagnie.

*De la Chambre des Députés.* — Retenu le 28 par nécessités électorales, présente vives excuses à M. le Président et à tous les Camarades. Pensée avec vous. — *Jean Jadé.*

*De Lorient.* — Suis de tout cœur avec chers Anciens. — *Le Gall*, ancien Directeur.

*De Lambézellec.* — Impossible de m'absenter. Suis de cœur avec vous. — *Le Fur*, Président Amicale.

*De Lorient.* — Regrets ne pouvoir déplacer. De cœur avec admirables Maîtres et Camarades, pour toutes mesures former jeunesse et familles honnêtes, laborieuses, économes et patriotes. Vive France! Chrétienne accolade.

Pr Président Amicale, *Ruelland.*

*De Saint-Brieuc.* — Le Président de l'Amicale remercie M. Le Berre de son aimable invitation. Il regrette de ne pouvoir l'accepter, et forme des vœux pour le succès de l'Assemblée générale des Anciens Elèves du Likès. — *Paul Cocho.*

M. *Louis Le Roux*, membre du Conseil, empêché par la maladie, est de cœur avec vous.

M. l'abbé *Rolland*, dernier Aumônier du Likès, Recteur de Bourg-Blanc, et M. l'abbé *Cuillandre*, Aumônier à Brest, sont retenus par leur ministère.

*Ch. Miroux*, gérant de l'usine Amieux, à Quiberon, regrette que la sardine ait fait trop tôt son apparition dans les parages, cette année.

*Henri Cogneau*, retenu par une réunion de famille, eut été heureux de revoir un ancien Maître, de vieux camarades, un de ses fils élèves du Likès, et toute sa parenté Quimpéroise.

MM. *Joachim Tauden*, capitaine de corvette, et *Louis Masson*, lieutenant de vaisseau, ont cru jusqu'au dernier moment pouvoir être des nôtres; les manœuvres navales imminentes les retiennent à leur poste de combat.

*F. Cariou*, envoie de Brest sa cotisation avec ses regrets et ses amitiés.

M. *Le Gall*, de Perros-Guirrec, est de cœur avec nous.

MM. *A. Le Roux*, de Brest, *L. Pellé*, de Lambézellec, *Menais*, de Vannes, retenus par leur devoir professionnel, se rappellent au souvenir des Camarades.

M. *Jean Moreau*, de Plœmeur, envoie le montant de sa cotisation avec tous ses regrets.

Le Cher frère *Donat-Louis*, dont les austères apparences cachaient un cœur très affectueux, me prie de le rappeler au souvenir de ses Anciens qui tous ont passé la cinquantaine.

*Joseph Mazé*, soldat au Mans, et *Marc Le Déréat*, Elève à Pont-Croix, se rappellent au souvenir de la jeune génération.

Et maintenant, Messieurs et chers Amis, il me reste à porter la santé de notre cher et dévoué Président, M. A. Le Berre; de notre sympathique ancien Président, M. E. Bolloré, devenu pour moi plus qu'un ami, un véritable frère; de notre Président d'honneur, M. le Vicaire général Cogneau, toujours si dévoué; et de tous les membres du Conseil d'Administration.

Je dois en votre nom à tous, Messieurs, un merci tout particulier à M. le Chanoine Cardaliaguet qui n'a pu partager nos agapes.

Enfin, je porte la santé de tous les Anciens, et de leurs familles. Et je vous remercie d'être venus si nombreux encourager nos efforts. Plus que jamais, nous nous dévouerons à l'éducation des enfants qui nous sont confiés, espérant qu'ils seront dignes de leurs aînés, et qu'ils resteront de vrais serviteurs de Dieu et de la Patrie.

Une motion est adoptée d'enthousiasme, disant à Mgr l'Evêque de Quimper le profond respect des Anciens, et l'assurant de leur dévouement à la Cause de la liberté religieuse.

M. A. Le Berre, Président, dit la fierté qu'il a d'être du Likès, et boit aux Educateurs, anciens et présents, à la Paix et à l'Union Sacrée.



## Discours de M. le Président.

MES CHERS CAMARADES,

La tradition, si joyeusement reprise par vous l'an dernier, vous la maintenez cette année, comme l'atteste votre présence à cette table hospitalière...

De plus en plus, à la ville comme à la campagne, être un Ancien du Likès, est un honneur et une fierté.

Autour de nous n'entend-on pas redire avec une sorte d'admiration, d'envie peut-être: *Un Tel a une bonne instruction: c'est qu'il a été au Likès...*

Avec les générations présentes et futures des Elèves de Sainte-Marie, notre Association ressuscitée est assurée d'une vie longue, prospère, glorieuse, et peut-être de l'immortalité!...

... Messieurs, parmi tous les bienfaits que nous avons reçus dans cette Maison, le meilleur, sans contredit, fut le soin de nos vénérés Maîtres, fidèles à l'esprit de leur Fondateur, de nous inculquer des convictions chrétiennes.

Et, comme en ce jour de fête, notre esprit aime à se replonger dans les scènes du Passé, nous revivons cette heure de déclin du jour, consacrée après les plus hautes spéculations des sciences, à la première de toutes, la science religieuse...

Messieurs et chers Camarades, à l'heure où la lutte est engagée plus que jamais entre l'ordre et le désordre, qu'il est reposant, pour nos âmes d'honnêtes citoyens, agriculteurs, commerçants, industriels, gens de profession libérale, de savoir que çà et là, ici, au Pensionnat Sainte-Marie par exemple, il est des Maîtres qui, ayant pris comme base de leur enseignement la crainte et l'amour de Dieu, savent jeter dans l'âme de leurs élèves les fondements indestructibles sur lesquels repose l'ordre social tout entier...

Nous tous qui avons le bonheur et l'honneur d'appartenir à cette Bretagne si ferme encore dans ses convictions religieuses, n'oublions jamais les leçons de Foi et de Patriotisme que nous avons reçues dans cette Maison, et ne rougissons jamais de les mettre en pratique, en quelque lieu que nous nous trouvions, pour l'honneur de nos Maîtres et la gloire de notre cher Likès.

A ces Educateurs, à ceux aussi qui jadis nous formèrent et qui ont survécu aux orages,

Je lève mon verre en leur criant: *Evit atao ha da vepred! Ad Multos annos!*

Sa Grandeur Mgr Duparc, dont nous regrettons l'absence parmi nous, et dont M. le Directeur vous a lu les excuses il n'y a qu'un instant, ne nous en voudra pas, d'avoir d'abord porté à nos Maîtres anciens et présents le tribut de notre reconnaissance et de nos hommages; notre Camarade, M. le Chanoine Cogneau, son vicaire Général, lui dira combien les Elè-



ves du Likès savent apprécier les marques d'affection et d'estime qu'ils reçoivent de leur Evêque vénéré, digne successeur du vénérable Dom Anselme Nouvel, ce grand appréciateur de l'Œuvre des Frères Dagobert, Conrad et Capréole.

Monsieur le Chanoine Cogneau;

Monsieur le Chanoine Cardaliaguet, l'éloquent prédicateur de ce matin, dont nous déplorons le départ si précipité; MM. les Aumôniers du Pensionnat nous permettront, en levant notre verre à leur honneur, d'associer à leurs noms, tous ceux des membres du Clergé qui, avant de mordre aux humanités, ont commencé ici leur apprentissage de petits clercs.

Et bien que Monsieur Bolloré soit le vigoureux patriarche qui voit autour de sa table les enfants de la neuvième génération, nous mettrons, dans sa coupe, le cordial de nos souhaits et de notre reconnaissante affection.

Et maintenant, Monsieur le Directeur, MM. les Professeurs, mes chers Camarades, je terminerai par une santé qui nous est chère à tous, la nôtre; je bois à la prospérité du Likès, de vos affaires, au bonheur de vos foyers, à la Paix sociale et enfin à la vraie *Union Sacrée* de tous les vrais Français!

Ce toast, un vrai discours, fut fréquemment et longuement applaudi.

Enfin, à la demande générale, M. Léon Le Berre (Abalor) dut chanter le *Bro goz ma Zadou*, dont l'Assemblée reprit en chœur le refrain.



La dernière partie du programme de la journée se déroula dans la grande cour du Pensionnat où des exercices gymniques, alternant avec des morceaux de musique instrumentale, achevèrent de montrer aux Anciens que les traditions sont maintenues, sur toute la ligne: formation religieuse, instruction pratique, éducation physique et artistique.

Un grand élève, au nom de l'Ecole, s'avance alors vers le Président de l'Amicale et lit une adresse aux Anciens les félicitant de leur nombre, de leur fidélité, de leur union; et les remerciant de l'exemple donné aux jeunes... et qui ne sera pas perdu.

— A notre tour, nous serons fidèles au souvenir... Et comme plus d'un d'entre vous aujourd'hui, Messieurs, à la vue des objets qui vous fûtes familiers, nous nous prendrons à murmurer ces vers du poète:

— Objets inanimés, avez-vous donc une âme  
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?

\*  
\*\*

Infatigable, M. le Président répond par un petit discours plein de délicatesse et de bonhomie :

28 Juin 1925

MON JEUNE CAMARADE,

Mes devanciers (ils sont rares), mes contemporains (guère plus nombreux), mes successeurs au Likès, vieux ou jeunes *Anciens*, et moi-même, acceptons vos vœux et vos souhaits, avec le même cœur que vous les apportez.

*Mens sana in corpore sano!* a dit la sagesse antique. — Un esprit judicieux dans un corps sain... Voilà ce que je constate dans vos paroles et aussi dans le défilé si bien ordonné, aux poses fières et vigoureuses que vous avez exécutées devant nous, au son de cette musique instrumentale sur laquelle le toujours jeune Monsieur Moreau règne comme aux anciens jours...

Puis il demande à M. le Directeur la levée de toutes les punitions et l'octroi d'un congé supplémentaire — un tour de Kermesse à Saint-Denis. — Et il termine en conviant son jeune auditoire à s'unir aux *Anciens* pour crier d'un seul cœur et d'une seule âme : *Vive le Likès!*

Tandis que résonnait la *Marseillaise*, faisant écho à ce cri, une conclusion s'imposait à la fin de cette journée : Elèves, Maîtres et *Anciens* du Likès forment vraiment un seul cœur et une seule âme solidement unis par deux principes trop méconnus aujourd'hui, *Dieu et la France*, pour le plus grand bien de l'Eglise et de notre beau pays.

*Le Témoin.*

---

## Après la Fête...

Un Ancien, de Paris, au souvenir fidèle, n'ayant pu assister à notre Assemblée générale, très discrètement nous a fait parvenir ce mot si touchant:

**J** e n'ai point oublié le jour de votre Fête;  
**O** n m'avait invité: 28 Juin; j'y pensais!  
**S** i j'avais été libre et de santé parfaite,  
**E** t plus près, j'eusse été des vôtres; j'y étais  
**P** ourtant de cœur. Amis, excusez mon absence;  
**H** onneur soit aux présents; aux autres, indulgence!

**G** aultier  
**A** u revoir à toi, cher Likès! On ne peut t'aimer plus,  
**U** dire vrai, que je ne t'ai aimé naguère.  
**T** u n souvenir m'est cher de ces jours révolus:  
**I** a chapelle, et peut-être plus, ton cimetière.  
**E** ls dorment près de vous, où le sort les a mis;  
**T** u souvent ma pensée erre autour de leur bière:  
**R** equiescant in pace; mes plus vrais amis!

L. QUISTREBERT.

---

## Comptes de l'année présentés par le Trésorier,

M. Charles Cabon

|                                                                |              |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
| En caisse au 30 mars 1924.....                                 | 606 fr. 95   |              |
| Cotisations versées.....                                       | 3.640 fr.    |              |
| Subventions accordées par le Conseil<br>d'administration ..... | 1.700 fr.    |              |
| Imprimés divers.....                                           | 1.579 fr. 45 |              |
| Solde en caisse.....                                           | 967 fr. 50   |              |
|                                                                | <hr/>        |              |
|                                                                | 4.246 fr. 95 | 4.246 fr. 95 |
| En caisse au 28 juin: 967 fr. 50.                              |              |              |

## Les Prix au Likès

---

Le samedi, 18 juillet, avait lieu la distribution solennelle des Prix aux élèves du Likès, sous la présidence de M. Alain *Le Berre*, Président du Tribunal de Commerce et de l'Amicale des Anciens Elèves.

La vaste Salle des Fêtes était bien remplie par les cinq cents élèves et une nombreuse assistance de prêtres et de parents.

La musique instrumentale, la chorale et les violons, ont fait cette année tous les frais de la séance qui fut exclusivement artistique.

Après *Alerte!* galop qui a éteint les voix et forcé l'attention, M. le Directeur salue M. le Président et le remercie de son inlassable dévouement à l'Ecole dont il fut jadis un brillant élève, et qu'il a toujours honorée par son intelligence et son caractère.

Il commence ensuite la lecture du Palmarès, en proclamant les résultats généraux de l'année scolaire, dont la liste est interminable!

Résumons, en donnant quelques chiffres d'une irrésistible éloquence :

### *I. Brevet d'Instruction religieuse*

|                                  |    |
|----------------------------------|----|
| Première série (Sacraments)..... | 36 |
| Deuxième série (Morale).....     | 25 |
| Troisième série (Dogme).....     | 33 |
| Total.....                       | 94 |

### *II. Brevet Elémentaire*

|                                  |   |
|----------------------------------|---|
| Admissibles en Juillet 1925..... | 9 |
| Admis définitivement.....        | 7 |

### *III. Examens d'Agriculture*

|                                                                  |    |
|------------------------------------------------------------------|----|
| Certificat de 1 <sup>er</sup> degré (1 <sup>re</sup> année)..... | 32 |
| Certificat du 2 <sup>e</sup> degré (2 <sup>e</sup> année).....   | 11 |
| Diplôme de fin d'études (3 <sup>e</sup> année).....              | 10 |

### *Médailles décernées*

Sur les 14 médailles décernées par la Société des Agriculteurs de France, et réparties entre toutes les Ecoles du département, Le

Likès en obtient la moitié, savoir: 4 médailles d'argent et 3 de bronze. — Les autres écoles réunies obtiennent 2 médailles d'argent et 5 de bronze.

1° *Médailles d'argent.* — Gustave Hervé, Michel Maguer, Claude Moënnier et Jean Pustoch.

2° *Médailles de bronze.* — François Le Bars, Pierre Goaër et Louis Corré.

#### IV. Bourses d'Enseignement primaire supérieur

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Première série — Admissions définitives..... | 3  |
| Deuxième série — — — — — .....               | 8  |
| Quatrième série — — — — — .....              | 1  |
| Total.....                                   | 12 |

#### V. Certificat d'Etudes primaires (Officiel)

|                                        |    |
|----------------------------------------|----|
| Admis en Juillet 1925.....             | 52 |
| Admis de droit (Bourses 2° série)..... | 8  |
| Total.....                             | 60 |

#### VI. Certificat d'Etudes (Degré Supérieur)

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| En 1 <sup>re</sup> année Commerciale.....  | 23 |
| En 1 <sup>re</sup> année Industrielle..... | 30 |
| Total.....                                 | 53 |

#### VII. Sténo-Dactylo

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| Diplôme de Sténographie (Elémentaire)..... | 31 |
| — — — — — (Supérieur).....                 | 11 |
| Diplôme de Dactylographie.....             | 6  |
| Total.....                                 | 48 |

#### VIII. Arts et Métiers d'Erquelinnes

|                                  |                                |
|----------------------------------|--------------------------------|
| Admis au Concours de 1925.....   | 11                             |
| Georges Philippe, de Plouay.     | Francis Gestin, St-Pol-de-Léon |
| Adrien Savary, Le Faouët.        | Raym. Cougard, de Gourin.      |
| Marcel Dérien, La Roche-Bernard. | Albert Le Cloarec, Concarneau  |
| Alfred Coho, Plouharnel.         | Georges Le Roy, Lorient.       |
| Louis Le Gars, Kerfeunteun.      | Louis Carquet, Lorient.        |
|                                  | Léopold Le Couric, Pt-Scorff.  |

Après cette longue énumération de magnifiques succès, les violons, avec une belle assurance, ont joué *Berceuse* de E. Julien.



Puis a commencé le long défilé, classe par classe, des petits élèves de la Division primaire, dont voici les meilleurs :

### *Excellence*

4<sup>e</sup> classe. — *Pierre Daniélou* (Plogonnec), *G. Le Bars* (Gourlizon).

3<sup>e</sup> A. — *J. Bonis* (Goulien), *P. Damian* (Quimper).

3<sup>e</sup> B. — *A. Plouhinec* (Pluguffan), *P. Penhouët* (Caudan).

2<sup>e</sup> A. — *L. Guichaoua* (Pouldreuzic), *H. Feunteun* (Quimper).

2<sup>e</sup> B. — *P. Bargain* (Kerfeunteun), *R. Fiche* (Bannalec).

1<sup>re</sup> A. — *J. Feunteun* (Quimper), *A. Mazeau* (Quimper).

1<sup>re</sup> B. — *G. Moënner* (Quimper), *J. Le Bihan* (Coray).

Entre temps, une multitude de voix fraîches, sous la direction du distingué Maître de chapelle, M. Broudeur, ont fait entendre *Les Bruits du Soir*, de Max Lakange — scène musicale avec chœur imitatif. — On aurait dit une interprétation illustrée du délicieux vers de Lamartine :

« *J'aime les voix du soir dans les airs épandues* ».

M. le Président se lève alors et rappelle les gloires passées du Likès, dont sa mémoire est toute pleine.

— Comme jadis, dit-il, la plus noble portion de ce peuple d'écoliers, la plus utile à la nation puisqu'elle fournit le pain et tout ce qui est nécessaire à la vie, la plus sage et plus fidèle aux traditions ancestrales, est constituée par ces habitants de nos belles campagnes bretonnes, par ces Agriculteurs héritiers des vieux Saints, Moines et Evêques, qui défrichèrent jadis nos forêts armoricaines...

Puis il ajoute d'utiles conseils pour la conduite d'un domaine rural, en étroite collaboration avec l'ouvrier agricole vraiment aimé, encouragé, soutenu :

— Rétablissez partout la vieille institution du *Penn-ty*, permettant à chaque famille ouvrière la paisible culture de l'hectare ou du demi-hectare entourant la maisonnette, et la subsistance d'une vache...

— Réalisez dans la paix des champs la vieille devise de nos Pères si chrétiens :

« *Dorn ouz dorn ! Kalon ouz Kalon !* »

Et s'adressant aux élèves des cours industriels et commerciaux, M. le Président insiste sur les mêmes directives :

— Tenez-vous à l'écart du vil égoïsme et de la haine de classes, qui sont les fléaux de notre époque. Que toujours la défense de vos intérêts professionnels, comme aussi vos justes revendications, aient pour base la Justice et la Cha-

rité du Christ; et vous aurez beaucoup contribué à résoudre la Question sociale.

Enfin les vœux de réussite dans la vie pour les plus grands, et de bonnes vacances pour les autres, sont acclamés longuement...

Alors reprend le défilé des heureux lauréats:

### *Excellence*

1<sup>re</sup> année Agricole. — *C. Moënner* (Plonéis), *J. Brangoulo* (Clohars-Carnoët).

1<sup>re</sup> année Commerciale. — *J. Rioual* (Quéménéven), *L. Stervinou* (Laz).

1<sup>re</sup> année Industrielle. — *J. Coulloch* (Tréboul), *A. Cotonéa* (Pont-Croix), et *Henri Le Nouène*, d'Hennebont (Morbihan).

2<sup>e</sup> année Agricole. — *Louis Corré*, de Lanriec.

2<sup>e</sup> année Commerciale. — *Jean Guirriec*, de Loctudy.

2<sup>e</sup> année Industrielle. — *H. Keravec* (Plozévet), *J. Marzin* (Quimperlé).

3<sup>e</sup> année Agricole. — *G. Hervé* (Beuzec-Conq), *F. Le Bars* (Gourlizon).

3<sup>e</sup> année Commerciale. — *F. Gourmelen* (Le Juch), *J. Noach* (Kerfeunteun).

3<sup>e</sup> année Industrielle. — *G. Philippe* (Plouay), *A. Savary* (Le Faouët).

Trois fois encore, la lecture du Palmarès fut interrompue par l'infatigable musique instrumentale qui joua, avec brio :

*Pour rire*, polka de Bajus;

*Extase*, Andante de Andrieux;

*Primevère*, Mazurka de Bajus.

Et la fête s'est terminée par la proclamation des As de 3<sup>e</sup> année professionnelle à qui furent décernés les magnifiques prix offerts gracieusement par:

L'Association Amicale des Anciens Elèves, M. Tréhony, Constructeur-Mécanicien, et M. A. Le Berre, Président.



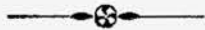
## PRIX D'HONNEUR

Fondés par l'Association Amicale des Anciens Elèves

(Statuts, art. 18)

- 1889 — Alain Lévêque, de Quimper.  
1890 — Industrie: Emmanuel Rault, de Quimper.  
— Agriculture: Alain Jaouen, d'Elliant.  
1891 — Industrie: Emile Le Meud, de Séné (Morbihan).  
— Agriculture: Jean-Marie Cornic, de Kerfeunteun.  
1892 — Industrie: Jos. Lamour, de Lampaul-Plouarzel.  
— Agriculture: Jean Jaouen, de Landrévarzec.  
1893 — Industrie: Jean-Marie Morin, de Saint-Brieuc.  
— Agriculture: Alain Le Foll, de Trégourez.  
1894 — Industrie: Louis Moren, du Faouët (Morbihan).  
— Agriculture: Jean-Marie Le Fur, d'Hennebont (M.).  
1895 — Industrie: Victor Heurté, de Primelin.  
— Agriculture: François Fagot, de Sizun.  
1896 — Industrie: Julien Le Go, de Quiberon (Morb.).  
— Agriculture: Julien Le Galloudec, de Melrand (M.).  
1897 — Industrie: Alfred Marzin, de Quimper.  
— Agriculture: François Le Corre, de Kerfeunteun.  
1898 — Industrie: Guy Bourhis, de Rosporden.  
— Agriculture: Pierre Guichaoua, de Pouldreuzic.  
1899 — Industrie: René Carnoy, de Cany (Seine-Inf<sup>re</sup>).  
— Agriculture: Jean-Marie Guillou, de Saint-Yvi.  
1900 — Industrie: Charles Royer, de Carhaix.  
— Agriculture: Jean Cornec, de Dinéault.  
1901 — Industrie: Constant Le Corre, de Baud (Morb.).  
— Agriculture: Yves Guillerme, de Guidel (Morb.).  
1902 — Industrie: Yves Caradec, de Melgven.  
— Agriculture: Thomas Kersalé, de Ploëven.  
1903 — Industrie: Alain Canévet, de Quimper.  
— Agriculture: Jean-L. Ollivier, de Plounéour-Trez.  
1904 — Industrie: Jean Charuel, de Guingamp (C.-du-N.).  
— Agriculture: Jean-Marie Ménez, de Rosnoën.  
1905 — Industrie: Albert Doucet, d'Orléans (Loiret).  
— Agriculture: Yves L'Haridon, de Gouézec.  
1906 — Industrie: Eugène Blanchard, de Poullan.  
— Agriculture: Alain Le Roux, d'Ergué-Armel.  
.....  
1924 — Industrie: Joseph Inizan, de Landivisiau.  
— Agriculture: Jean-Marie Guillou, de Kernével.  
— Commerce: Louis Penn, de Brest.  
1925 — Industrie: Francis Gestin, de St-Pol-de-Léon.  
— Agriculture: Gustave Hervé, de Beuzec-Conq.  
— Commerce: François Gourmelen, du Juch.

# Variété



## I. — Historique du Likès

L'an dernier, le *Bulletin*, dans son N° 1, a été candidement induit en erreur par un certain nombre d'*On dit* cueillis çà et là.

Le *Chercheur*, qui avait donné aux autres le conseil de creuser, fouiller et bêcher pour découvrir ce trésor énigmatique, n'a eu garde de rester lui-même oisif. Il a réfléchi; il est allé aux sources; il a fouillé les archives; il a trouvé des documents; et, parfaitement édifié sur la valeur de son N° 1, il est parti d'un fol éclat de rire...

Conclusion: La tradition n'a pas ici la même autorité que l'écriture:

### *Note préliminaire*

Le *Pensionnat Sainte-Marie*, vulgairement *Le Likès*, est essentiellement une Ecole d'Agriculture, comme il ressort des circonstances de sa création, de ses officielles dénominations, et de toute son histoire.

Des hommes éminents et dévoués: Mgr l'Evêque, M. le Préfet, M. le Maire de Quimper, frappés du fait qu'un grand nombre de jeunes gens de la campagne venaient au chef-lieu pour y compléter leur instruction, ou même pour la commencer, et les voyant exposés à toutes sortes d'influences capables de les éloigner de la Religion comme de la Terre, résolurent de fonder une Ecole qui leur fût consacrée.

Cette école, dès son origine, est désignée dans toutes les pièces officielles émanées de la Mairie, des divers Conseils, de l'Evêché, de la Préfecture, du Gouvernement et d'ailleurs, sous une double dénomination.

On l'appelle: 1° *l'Ecole spéciale établie en faveur des enfants de la campagne*, ou *des Communes rurales de l'Arrondissement*, ou encore, à partir de 1843, *l'Ecole départementale d'Agriculture*;

2° Et plus souvent: *l'Ecole des Likès*, c'est-à-dire *des Campagnards*, car le mot *Likès* est un pluriel celtique qui servait à désigner, dès avant la Révolution, les enfants et les jeunes gens de la campagne établis en ville pour le temps de leur scolarité.

Ce mot ne s'appliquait pas à l'Ecole, mais aux enfants qui la fréquentaient, et qui, à l'origine, étaient tous des Likès.

Peu à peu s'établit l'usage d'appeler l'Ecole elle-même *Les Likès*, comme disent encore les *Anciens* d'avant la fermeture.



Aujourd'hui, il n'y a plus de raison de conserver ce pluriel, et chacun dit simplement *Le Likès*.

Plus tard nous ferons l'histoire de la Chaire d'Agriculture qui fut annexée à l'Ecole par décret ministériel, en 1843.

### *L'Ecole primitive des Likès*

---

Le Pensionnat Sainte-Marie, si connu dans toute la Bretagne sous le nom de Likès, fut créé en 1837, par les soins de Mgr de Poulpiquet, Evêque de Quimper, et de M. le Baron Boullé, préfet du Finistère.

Le Conseil municipal de la commune de Quimper, dans la séance du 12 août 1837, autorisa l'établissement de cette Ecole dans une partie des bâtiments du Collège communal.

Cette partie du Collège, d'abord affectée au Grand Séminaire, de 1806 à 1816, avait servi ensuite de Petit Séminaire jusqu'en 1822, date de la fondation du Petit Séminaire actuel de Pont-Croix par Mgr Dombideau de Crouseilhès. Elle servit plus tard, en 1873, à l'Ecole Normale que dirigèrent longtemps les Frères des Ecoles Chrétiennes. De tous ces vieux bâtiments communaux, il ne reste plus aujourd'hui que la chapelle du Lycée.

Voici un extrait de la délibération du Conseil, notant: 1° Le But. — « Vu la lettre du 9 août 1837, par laquelle M. le Préfet du Finistère sollicite l'assentiment du Conseil municipal à l'établissement d'une Ecole primaire spéciale aux enfants des cultivateurs, dans les bâtiments du Collège communal autrefois affectés au Petit Séminaire... »

2° Les Clauses. — « La jouissance concédée ne sera que temporaire, la commune se réservant de rentrer en jouissance si ses besoins l'exigeaient; néanmoins, la commune ne pourra, avant trois ans, réclamer la jouissance de ces édifices; elle devra en tout cas, à l'expiration de ces trois ans, prévenir au moins une année à l'avance.

La Commune ne pourra, en aucun cas, être appelée à contribuer aux frais de l'Etablissement, ni aux réparations intérieures. Les édifices devront être rendus en bon état. »

Suivent les signatures: « Astor, Maire, de l'Ahubaudière, Buzaré, Tassel, Fatou, Boutibonne, Porquier, Alavoine, Guillou, Guyot, de Carné, de Martillat, Hémery, Hémon, Le Hars, Bernay et Moallic. »

L'Ecole était fondée. Elle fut approuvée, le 28 novembre 1837, par S. E. M. le Ministre de l'Instruction publique. Le procès-verbal de la séance du Conseil royal de l'Instruction publique arrête, en 42 articles, d'une manière très précise, l'organisation de cette Ecole, ainsi que l'enseignement à y donner, la discipline et le régime intérieur.



Nous publions des extraits de ce curieux document:

*Ministère  
de l'Instruction publique*

## **Université de France**

---

*Extrait du Registre des délibérations du Conseil Royal  
de l'Instruction publique*

**Procès-Verbal de la Séance du 28 Novembre 1837**

---

Le Conseil Royal de l'Instruction publique,  
Sur le rapport de M. le Conseiller chargé de ce qui concerne  
l'Instruction primaire;

Vu la loi du 28 Juin 1833 sur l'Instruction primaire;

Vu le statut général du 25 avril 1834 concernant les Ecoles  
primaires élémentaires, et les décisions du 8 novembre 1833 et  
du 31 janvier 1834 relatives aux Ecoles primaires supérieures;

Vu le projet de règlement projeté par le Préfet du Finistère,  
de concert avec le Directeur de l'Académie pour l'Ecole pri-  
maire Spéciale de la ville de Quimper, qui doit être affectée  
aux enfants des cultivateurs des communes rurales de l'arron-  
dissement;

Arrête ainsi qu'il suit le règlement particulier de ladite Ecole:

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Il sera ouvert dans la ville de Quimper, etc.

### **ARTICLE 2**

L'Ecole primaire Spéciale, placée sous la surveillance des  
Autorités préposées à l'Instruction publique par la loi du 28  
Juin 1833, aura un Directeur, un Aumônier et deux Maîtres-  
Adjoints.

Ces quatre fonctionnaires logeront dans l'Etablissement.

### **ARTICLE 3**

Le Directeur devra être pourvu d'un Brevet d'Instituteur du  
degré Supérieur.

### **ARTICLE 6**

Il sera chargé de la comptabilité générale de l'Etablissement  
et remettra, à la fin de chaque trimestre, un compte détaillé en  
recettes et dépenses, au Comité local qui le fera parvenir au  
Préfet avec ses observations.

ARTICLE 6 bis

Il dressera tous les ans, au mois de Juin, le budget des dépenses présumées de l'Ecole pour l'année suivante, et le remettra au Comité local qui le fera parvenir au Préfet avec ses observations.

ARTICLE 7

Le traitement du Directeur sera de douze cents francs; il sera en outre éclairé et chauffé aux frais de l'Etablissement.

ARTICLE 8

L'Aumônier présidera à tous les exercices religieux des Elèves; il leur enseignera l'histoire sainte et le catéchisme du diocèse, et leur fera en outre, le dimanche et le jeudi de chaque semaine, des instructions de morale religieuse. Il veillera à ce que tout soit soumis dans l'Ecole aux préceptes de la religion, et pourra signaler directement au Comité local les abus qu'il remarquerait. Il recevra un traitement de huit cents francs et sera en outre éclairé et chauffé.

ARTICLE 9

Les Maîtres adjoints feront les cours qui leur seront assignés par le Directeur; ils surveilleront en outre les Elèves dans tous les moments de la journée et coucheront dans leurs dortoirs. Ils recevront chacun six cents francs et seront éclairés et chauffés.

ARTICLE 10

Le Directeur sera nommé et institué conformément aux dispositions de la loi du 28 Juin 1833; les Maîtres adjoints seront choisis par le Recteur d'Académie, sur l'avis du Comité supérieur de l'arrondissement et la proposition du Préfet du département. L'Aumônier sera nommé par M. le Ministre de l'Instruction publique sur la proposition de Mgr l'Evêque de Quimper, et sur l'avis concerté du Préfet du département et du Recteur de l'Académie.

ARTICLE 12

Les Elèves ne pourront être reçus dans l'Ecole avant l'âge de sept ans; ils ne pourront y demeurer passé l'âge de dix-huit ans.

ARTICLE 13

Aucun Elève ne sera admis dans l'Ecole s'il ne justifie par un Certificat de médecin qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole, et qu'il n'est atteint d'aucune maladie contagieuse.

ARTICLE 14

Les Elèves coucheront dans des dortoirs communs où la Maison leur fournira à chacun un lit que leurs familles seront tenues de garnir. Autant que possible les lits seront établis en fer.

ARTICLE 15

Les Elèves ne seront astreints à porter à l'Ecole aucun trousseau déterminé; mais leurs vêtements et leur linge devront être constamment entretenus dans un état convenable de propreté.

Les boutons devront indiquer que les Elèves appartiennent à l'Ecole primaire Spéciale.

ARTICLE 16

Les Elèves pourront faire blanchir leur linge et entretenir leurs vêtements dans leur famille, ou traiter avec le Directeur amialement pour cet objet. Le Directeur ne pourra exiger pour blanchissage et entretien plus de 1 fr. 50 par mois.

ARTICLE 17

Les Elèves prendront leurs repas aux mêmes heures et dans un réfectoire commun; mais chacun d'eux demeurera libre de pourvoir à sa nourriture au moyen des approvisionnements que lui fournira sa famille.

Ceux qui fourniront ainsi leurs aliments en nature payeront à l'Etablissement, pour la préparation des aliments et le trempage de la soupe tous les jours, cinq francs par mois.

Moyennant une pension de vingt-cinq francs par mois, les Elèves seront entièrement nourris par l'Etablissement.

ARTICLE 18

Toutes les parties de l'Enseignement seront données gratuitement. Moyennant un franc par mois, les Elèves pourront être pourvus dans l'Etablissement de livres de classe, papier, plumes et encre.

ARTICLE 20

En cas de maladie, les Elèves pourront être traités dans la Maison; les frais de traitement demeureront à la charge des familles.

ARTICLE 21

Il y aura un concierge qui sera chargé du service de la porte et du balayage des abords et des cours de l'Etablissement.

ARTICLE 24

Les Elèves feront eux-mêmes leurs lits; ils entretiendront dans un état constant de propreté les dortoirs, les réfectoires, les classes et les études, les corridors et les escaliers,

ARTICLE 25

Les Elèves ne pourront charger les gens de service d'aucune commission pour l'extérieur, sans en avoir obtenu l'autorisation du Directeur.

ARTICLE 27

Les cours, les instructions, les prières et généralement tous les exercices se feront en français; et tous les Elèves, six mois après leur admission dans l'Ecole, seront rigoureusement astreints à parler cette langue...

ARTICLE 28

L'Instruction comprendra toutes les branches indiquées à l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 Juin 1833. On donnera en outre aux Elèves des Notions élémentaires d'Agriculture et d'économie domestique.

ARTICLE 29

Les Elèves seront répartis en deux divisions principales:

Dans la 1<sup>re</sup>, ils recevront l'instruction élémentaire qui comprend nécessairement l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de la grammaire française et du calcul, le système légal des poids et mesures.

Dans la 2<sup>e</sup>, ils recevront l'instruction primaire supérieure qui comprend, outre les connaissances ci-dessus énumérées le dessin linéaire, les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, le toisé des surfaces et des solides, l'arpentage, des notions de sciences physiques et d'histoire naturelle, applicables aux usages de la vie, le chant, particulièrement le plain-chant, les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France.

Ces deux grandes divisions pourront être subdivisées chacune, par le Directeur, en plusieurs autres, selon les forces respectives des Elèves.

ARTICLE 35

Les Cours de l'Ecole s'ouvriront chaque année le 1<sup>er</sup> octobre et fermeront le 1<sup>er</sup> juillet.

ARTICLE 37

Les Elèves se lèveront tous les jours à 5 heures du matin, en été, et à 6 heures en hiver. Une heure leur sera accordée pour s'habiller, se laver, faire les lits et nettoyer les dortoirs.

A 6 h. en été et 7 h. en hiver, les Elèves se réuniront à la Chapelle ou dans une des salles de l'Ecole pour la prière du matin, qui sera dite par l'Aumônier et suivie du chant en chœur du *Domine salvum fac Regem*. Ils entendront la messe au moins deux fois la semaine, le Dimanche et le Jeudi.

Après la prière, étude jusqu'à 8 h. 1/2. A 8 h. 1/2, déjeuner qui sera toujours précédé d'une inspection de propreté passée par le Directeur; puis récréation jusqu'à 9 h.

A 9 h., classe jusqu'à 11 h. 1/2. A 11 h. 1/2, récréation jusqu'à midi. A midi, dîner, pendant lequel il sera toujours fait une lecture en français.

Récréation jusqu'à deux heures moins un quart. A deux heures moins un quart, étude préparatoire à la classe de l'après-midi qui se fera de 2 heures à 4 heures.

A 4 h., goûter, et récréation jusqu'à 5 heures. De 5 h. à 6 h. 1/2, étude. De 6 h. 1/2 à 8 h. 1/2 l'hiver, et à 9 h. l'été, récréation, souper pendant lequel il se fera une lecture; prière en commun dite par l'Aumônier, et coucher.

#### ARTICLE 41

Les récompenses et les punitions seront celles que le Statut général du 25 avril 1834 a autorisées dans les Ecoles communales.

Signé: VILLEMAIN,

V. COUSIN,

D. NISARD.

Il ressort de ce document que la nouvelle Ecole avait dès l'origine le caractère d'Ecole primaire supérieure; qu'il s'y faisait déjà un Cours d'Agriculture; que les élèves, tous internes sinon tous pensionnaires, portaient dans leurs boutons un embryon d'uniforme qui n'a jamais été complété...

L'Ecole fut dirigée jusqu'en 1840 par M. l'abbé Guilcher, puis par M. l'abbé Morisset jusqu'à sa mort (1846). Deux Frères des Ecoles Chrétiennes, résidant à l'Ecole communale (1), étaient chargés de l'enseignement. L'un d'eux, le Frère Préside, était même le Directeur légal de l'Ecole. Un peu plus tard (1843), un troisième Frère leur fut adjoint. Enfin, à la mort de l'abbé Morisset, le Préfet du Finistère résolut de confier la direction effective et totale de l'Ecole aux maîtres qui, sans vues ambitieuses, avaient su y prendre, aux yeux de tous, un ascendant incontesté. Il en référa au Ministre de l'Instruction publique, M. de Salvandy, qui se montra pleinement favorable au projet.

(A suivre)



---

(1) Les Frères étaient arrivés à Quimper en 1826.



## Morale en Fable

---

Un ami du *Bulletin* nous adresse la fable suivante, dont nos lecteurs apprécieront le mérite littéraire et la portée:

### La taupe, la chouette, l'alouette et le bœuf

*Un jour la taupe, la chouette,  
Avec le bœuf et l'alouette  
Tenaient ensemble conseil.  
Sujet du débat: « Le soleil. »  
Existe-t-il? N'est-il qu'une hypothèse, une ombre,  
Rêves de quelques cerveaux creux?*

*— Moi, dit la taupe, je ne peux  
Croire sans voir: or ça, dans ma retraite sombre  
Je ne l'ai jamais vu, donc il n'existe pas.  
L'alouette intervint: — Mais, madame la taupe,  
Vous êtes tellement myope  
Que ne voyant à peu près rien,  
Rien ne doit exister pour vous! — Peut-être bien,  
Fit la taupe en grattant son nez.*

*— Horreur ! blasphème!*

*Fulmina la chouette, anathème! anathème!  
Il existe un soleil; tous les jours il paraît  
Comme un grand plat d'argent au ciel, mais on dirait,  
Ajouta la vieille pimbêche,  
Qu'il devient plat à barbe, et puis serpe; il s'ébrèche,  
Forme un croissant, et puis, du croissant aminci  
Il diminue, enfin se cache  
Tout à fait, mais revient.*

*— Eh quoi! fit une vache!*

*Il a deux cornes comme moi?*

*— Sotte, lui dit son bœuf, tais-toi!*

*L'alouette partit d'un grand éclat de rire...*

*— Cet astre que vous avez vu,*

*C'est la lune, et vous n'avez pu*

*Jamais voir le soleil, madame la chouette,*

*Car vous ne sortez que de nuit.*

*Et votre avis à vous? dit au bœuf l'alouette.*

*— Moi, dit le bœuf, je sors de jour, on me conduit*

*Chaque matin au labourage;*

*Tantôt je trace mon sillon,*

*Suant, soufflant sous l'aiguillon,*

*Et tantôt couché sur l'herbage,*

*Je mange, je rumine et dors (en attendant*

*Qu'on me mange); et jamais, ni dans mon écurie,*

*Dans le sillon, sur la prairie,*

*Je n'ai vu de soleil.*

— *Pourtant,*  
*Vous n'aviez qu'à lever la tête!*  
— *Je ne le fais jamais.*  
— *Ah! je comprends pourquoi*  
*Vous ne l'avez pas vu, fit l'alouette.*

— *Et moi,*  
*Chaque matin, je lui fais fête!*  
*Dès que je vois ses cheveux d'or*  
*Inonder l'horizon de flamme et de lumière,*  
*Je le salue à ma manière;*  
*Et quand il poursuit sa carrière,*  
*Vers lui je me sens attirée,*  
*Je monte, monte, droit à lui.*

*De mon hymne l'air est rempli...*  
*Puis des hauteurs de l'empyrée*  
*Je retombe tout enivrée*  
*De ses feux et de sa splendeur!*  
*Jusqu'aux cachots où tu t'enfermes,*  
*Taupe aveugle, c'est sa chaleur*  
*Qui va vivifier les germes*  
*Des plantes dont tu fais ton pain.*  
*Toi, bœuf, pour assouvir ta faim,*  
*C'est lui qui fait pousser ton herbe;*  
*Et toi, qui trouves si superbe*  
*Le pâle flambeau de la nuit,*  
*Cet astre que tu prends pour lui*  
*N'en est qu'un reflet pâle et blême:*  
*Si tu pouvais le voir lui-même,*  
*Chouette, il n'est rien de pareil!*

*Elle dit; et vers le soleil*  
*L'alouette, d'un vol sublime,*  
*Vole en chantant, de cime en cime,*  
*Vive et prompte comme l'éclair.*  
*Ses notes claires et joyeuses*  
*Retombent, bondissant dans l'air,*  
*En cascades harmonieuses.*

*Notre morale saute aux yeux.*  
*Vous comprenez sans que j'insiste:*  
*La taupe c'est l'athée, et le positiviste*  
*Le bœuf; le superstitieux*  
*Ne peut être que la chouette;*  
*L'ami de Dieu, c'est l'alouette.*

A. B.

Coin des Chercheurs, des Penseurs, des Curieux,  
des Chômeurs, des Rentiers, des Souffrants, des Rieurs, des Atrabilaires,  
et de quelques autres....

---

### Corbeille de Pensées

(Mettez un nom d'auteur au bas de chacune)

- 1 L'homme n'apprend rien s'il n'apprend à vouloir.
- 2 C'est la lutte, non le repos, qui fait les forts.
- 3 Tout ce qui mortifie fortifie.
- 4 Mettez-moi auprès de Vous, Seigneur, et me combatte alors  
qui voudra.
- 5 Quand on a Dieu dans le cœur, on ne capitule jamais.
- 6 Les cœurs les plus purs sont aussi les plus vaillants.
- 7 Si le bonheur de cette vie doit me conduire au malheur  
éternel, maudit bonheur!
- 8 Un acte d'une ferveur héroïque vaut plus que cent actes  
d'une piété relâchée.
- 9 Tout contribue au bien de ceux qui aiment Dieu.
- 10 Le travail est la sentinelle de la vertu.
- 11 Pensez deux fois avant de parler une, et vous parlerez deux  
fois mieux.
- 12 L'impunité est la cause de bien des crimes.

### COMBLES

Le comble de la fantaisie, pour un dentiste en voyage:  
— Faire une visite au Vésuve et vouloir absolument nettoyer  
la bouche du cratère.

Le comble de la gaieté communicative:  
— Distraire des valeurs.

Le comble de la justice pénale:  
— Condamner un simple accusé de réception.

Le comble du besoin de plaider, pour un avocat:  
— Défendre sa porte.

Le comble de l'habileté, pour un jardinier:  
— Déraciner un préjugé.

Le comble de l'adresse, pour un musicien:  
— Ne pas payer sa note.

Le comble du bonheur, pour l'amateur de natation:  
— Nager dans l'opulence.

Le comble de l'imprudence, pour un tailleur  
— Livrer un habit qui a le collet ras (choléra).

Le comble de l'économie, par temps froid  
— Se couvrir d'opprobres!

Le comble de l'indifférence, chez un Ancien:  
— Ne jamais envoyer de nouvelles à son *Bulletin*.

### *Devinette*

Dans une chambre il y a quatre coins; dans chaque coin est assis un chat; devant chaque chat il y a trois chats; sur chaque queue de chat il y a un chat. Combien y a-t-il, en tout, de chats?

### *Anagramme de circonstance au 25 Décembre:*

L'un des successeurs de saint Pierre  
A son siècle a donné son nom;  
Aujourd'hui vient l'anniversaire  
Où chacun retourne ce nom.

### *Devinette*

Lire cette enseigne, recueillie à la porte d'un marchand de vin:

— TIU ? — SIITU, RJÉ

### *La lettre absente*

Ajouter une même lettre à celles qui composent chacun des huit mots suivants, et, au moyen de cette addition, former huit autres mots:

Brésil, Courbe, Mine, Mère,  
Mirage, Crible, Nuage, Terre.

### *Devinette*

Avec les lettres qui composent les trois mots: pain très sec, former un nom abstrait de onze lettres en 4 syllabes.

### *Enigme*

Je commence la nuit et finis le matin;  
Aux regards des savants j'apparais dans la lune;  
Et, si l'on ne veut pas me voir dans la fortune,  
Qu'alors, sans me connaître, on passe son chemin.

### *Devinette-Affirmation*

Le mot cherché commence par un c; il finit par un l; vous n'avez qu'un m à mettre, deux r à intercaler, et trois voyelles à doubler.

### *Mots carrés*

Au premier, la vendange; au second, la moisson;  
Au troisième, en tout temps, la neige et le glaçon.

### *Récréations mathématiques*

1. — Quels sont les 2 nombres dont le produit, multiplié par le double de ce même produit augmenté de la somme des 2 nombres, donne le millésime 1876?

2. — Deux amis se rencontrent :

— Quel âge avez-vous ?

— J'ai quatre fois l'âge que vous aviez quand j'avais l'âge que vous avez ; et quand vous aurez l'âge que j'ai, nos deux âges réunis formeront l'âge actuel du XIX<sup>e</sup> siècle (C'était en 1876).

Quel était l'âge de chacun ?

3. — De combien de manières différentes peut-on faire un paiement de 100 fr. en pièces de 10 fr., 1 fr. et 0 fr. 50, en employant toujours 100 pièces ?

4. — Un voyageur prend, à 3 h. 35 de l'après-midi, un train omnibus qui fait 28 km. à l'heure. Un second voyageur prend l'express de 8 h. du soir, faisant 52 km. à l'heure, et il arrive à la commune destination 2 h. 50 avant le 1<sup>er</sup>.

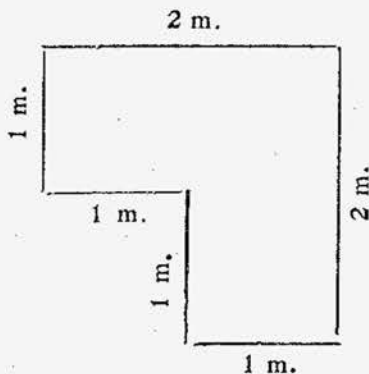
Quelle distance devaient-ils parcourir ?

5. — Vous demandez à un berger :

— Combien avez-vous de moutons ?

— Je voudrais bien en avoir 100 ; mais pour cela il m'en faudrait autant que vous en voyez là, moitié d'autant, quart d'autant, plus un.

Combien a-t-il de moutons ?



6. — Partager la figure suivante en 4 parties égales et semblables.

7. — Partager un cercle en 2 parties égales, de façon que le périmètre de chaque partie soit égal à la circonférence du cercle.

### MOTS POUR RIRE :

Deux gascons parlent des brumes de leur pays :

— Chez moi, dit l'un, quand il fait du brouillard, il est impossible de marcher, on est obligé de mettre les deux mains en avant pour le repousser.

— Ah ! répond l'autre, ce n'est que cela ? Chez nous, quand il fait du brouillard, il faut le fendre à coups de hache si l'on veut avancer !

### *Totor et son Professeur d'arithmétique*

— De 6 ôtez 3.

— M'sieur, je n' sais pas !

— Voyons, tu as 6 pommes ; je t'en demande 3, combien t'en reste-t-il ?

— Il m'en reste 6.



— Mais non, puisque je t'en demande 3.

— Oui, mais je ne vous les donne pas...

### *Accident de chemin de fer*

Un Anglais voyage avec son domestique Sam. Le train déraile. L'Anglais roule sans blessure dans le fossé.

— Où donc est Sam? demande-t-il en se relevant.

— Il a été coupé en deux, Monsieur.

— Yes, en deux! Voyez donc, je vous prie, en quelle moitié se trouvent mes clefs...

### *Quiproquo*

Un voyageur était conduit par un ami qui lui dit:

— Je t'écirai sans faute.

— Pourquoi sans faute? Ne te gêne donc pas; écris-moi comme à l'ordinaire.

### *Equivoque*

Notre ami, M. D., a reçu de son oncle, propriétaire dans la Dordogne, l'étrange missive suivante:

— Je t'envoie six perdrix, ta tante et ta cousine, que tu embrocheras tout de suite, attendu que je les ai tuées avant-hier, comme elles te le diront.

### *Dialogue :*

— Papa, ces canards sont-ils des oies?

— Non, mon fils, ce sont des cygnes.

— Des signes de quoi?

— Des cygnes d'eau.

— Alors, il va pleuvoir?

### *Urbanité de savant*

Un savant professeur d'histoire naturelle allait sortir:

— Je vous dérange peut-être, Monsieur, demande son visiteur.

— Mais non, mais non.

— Vous alliez peut-être commencer d'importants travaux scientifiques, et ma visite...

— Il n'y a rien de dérangé, vous dis-je. J'allais faire quelques études sur les singes du Jardins des Plantes. (Avec son plus gracieux sourire): Asseyez-vous donc.

### *Définition*

Un avocat est un homme qui prend les intérêts de la veuve et le capital de l'orphelin.

### *Roublardise*

Un paysan frappe à la porte close d'un voisin:

— Eh! père Noël, dormez-vous?

— A cause?

— Vous me prêteriez cent écus pour acheter une vache à la foire...

— J' dors!

### ***Stratégie chinoise à Fou-Tchéou***

*L'artilleur.* — Les navires français s'approchent.

*Le mandarin.* — Tirez un coup de canon.

*L'artilleur.* — Ils sont trop loin, le boulet n'irait qu'à mi-distance.

*Le mandarin.* — Alors, tirez-en deux!

### ***Bravoure de Marseillais***

Un soldat marseillais revenait de faire campagne contre les Kroumirs:

— C'était l'an passé, mon bon. Z'étais de grand'garde dans l'oasis. Tout à coup, ze vois arriver à droite trois Arabes armés jusqu'aux dents. Ze mets la baïonnette au canon... Ah! mon bon! ze me redresse et z'enfile...

— Quoi? les trois Arabes?

— Eh! non... le petit *cemin à gausse*.

---

## NÉCROLOGE

---

La famille Glémarec, de Beuzec-Conq, si connue au Likès, est bien éprouvée par la mort de leur petit Jean, charmant enfant qui donnait les plus belles espérances.

M. et Mme Treussier ont eu la douleur de perdre leur fille aînée, mariée depuis peu à notre ami M. Hénaff.

M. le chanoine Jossin rendait son âme à Dieu au commencement de janvier. Pendant 12 ans, de 1878 à 1890, il fut aumônier du Likès. Aimable et affectueux autant que dévoué, un grand nombre l'ont connu; ils en ont gardé le plus reconnaissant et le meilleur souvenir.

Le 28 janvier notre jeune camarade Richard, de Plœmeur, nous fait part du décès de son père.

Corentin Le Nours, brillant élève de seconde au Likès, en 1882, a eu son brevet au Cours spécial en mars 1883, décédé directeur du « Courrier du Finistère » après une existence toute consacrée au service de Dieu et de l'Eglise.

M. Louis Hénault, directeur de l'école de Saint-Brieuc, décédé en août dernier. Plus connu sous le nom de frère Donan, il était directeur du Likès lorsque parut le décret de fermeture en 1906; il vit donc, avec quelle angoisse! la destruction d'une œuvre magnifique à laquelle il avait collaboré pendant de nombreuses années.

M. Coadou, ancien maire de Pluguffan, précéda seulement de quelques jours dans la tombe, son beau-frère M. Gaonach, recteur de la Forêt-Fouesnant.

---

### Quelques nouvelles des jeunes

M. *Louis Volant*, de Pont-l'Abbé, Ingénieur des Arts et Métiers, sort de l'I. C. A. M. dans un très bon rang. Si les cours avaient duré un an de plus, il risquait de sortir avec le N° 1.

— M. *Yves Lecerf*, de Quimper, est sorti d'Erquelinnes dans un bon rang; il songe à faire son service militaire avant de continuer l'industrie déjà si développée par son digne père.

— M. *Jean Le Besque*, de Pénérif (Morbihan), futur Capitaine au Long-Cours, navigue avec un beau galon d'or à bord d'un sous-marin de l'Etat, au titre d'enseigne de vaisseau de réserve.

— MM. *Jacques Maréchal*, *Marcel Rio*, *Charles Guyader*... voyageant gratuitement sur le P. O. en leur qualité de Stagiaires-Mécaniciens aux chemins de fer, sont venus revoir leur Ecole déserte pour deux mois.

---

# ÉTAT

## DE L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES

### DU LIKÈS

---

#### PRESIDENT D'HONNEUR :

Sa Grandeur Mgr Duparc, Evêque de Quimper et de Léon.

#### MEMBRES HONORAIRES :

C. F. Carolius, ancien Visiteur des Ecoles chrétiennes.

MM.

L'abbé Le Borgne, curé-doyen de Pont-l'Abbé, ancien aumônier.

L'abbé Rolland, recteur de Bourg-Blanc, id.

L'abbé Guirriec, curé de Bannalec, id.

L'abbé Le Gall, aumônier du Likès.

L'abbé Gouchen, aumônier du Likès.

C. F.

Donat-Louis, ancien professeur (à Jersey).

Divitien-Henri, ancien professeur (M. Bourel, à Chartres).

Crescentien, ancien économe (à Quimper).

Colman-de-Jésus, ancien directeur (M. Moreau, au Likès).

Crispin-Joseph, ancien professeur (M. Celton, à St-Malo).

Clodoald-Marie, ancien sous-directeur (à Quimper).

Corbré-Marie, ancien professeur (M. Mahé, à Lorient).

Corneille, ancien professeur (M. Corre, à Lambézellec).

Anastase, ancien professeur (à Quimper).

Cyprien, ancien professeur (à Quimper).

Domitien, ancien professeur (en Indo-Chine).

Colman-Gabriel, ancien professeur (M. Quéau, La Roche-Bernard).

Clotaire, ancien professeur (M. Berthou, à Quimper).

François, ancien professeur (M. Kernéis, à Plouguerneau).

MM.

Le Gall, Yves, ancien directeur (à Lorient).

Le Président de l'Amicale de Lorient.

id. id. Saint-Brieuc.

id. id. Saint-Marc.

id. id. Arradon.

id. id. Lambézellec.

id. id. Vannes.

Loisel, Jean, ancien économe (à Saint-Brieuc).

Rannou, Alain, ancien professeur (en Belgique).

Jacob, Mathurin, ancien professeur (à Saint-Brieuc).

Mondéguer, Joseph, ancien professeur (à Lambézellec).

Le Guen, Francis, ancien professeur (à Saint-Brieuc).  
Le Pointer, Joseph, ancien professeur (à Lambézellec).  
Le Goff, François, ancien professeur (à Lambézellec).

### CONSEIL D'ADMINISTRATION :

*Présidents d'honneur:* MM. Boloré Eugène, président effectif de 1889 à 1924.  
— le chanoine Cogneau, vicaire général, membre de l'Association depuis 1889.  
— Gautier Joseph, directeur du Pensionnat.  
*Présidents:* M. Le Berre Alain, négociant, à Quimper.  
*Vice-Présidents:* MM. Le Gars Pierre, propriétaire, à Kerfeunteun.  
Salaün Jean, ancien libraire, à Quimper.  
*Trésorier:* M. Cabon Charles, négociant, à Quimper.  
*Trésorier-adjoint:* M. Jaouen Louis, entrepreneur de menuiserie, à Kerfeunteun.

MM.

Le Bras, Edouard, propriétaire, 9, boulevard de Kerguélien, Quimper.  
Coadou, Jean-Marie, propriétaire, au Launag en Plogonnec.  
Danion Jean-Marie, propriétaire, Messilien, en Kerfeunteun.  
D'Hervé, Pierre-Marie, propriétaire, Quillihouarn, en Penhars.  
de Kérangal, Arsène, imprimeur-éditeur, 18, rue des Boucheries, Quimper.  
de Kerangal, Charles, avocat, rue du Palais Quimper.  
Mauduit, Gustave, directeur d'assurances, 6, rue Verdelet, Quimper.  
Roland, Paul, entrepreneur, rue des Reguaires, Quimper.  
Le Roux, Alain, propriétaire, à Mélénez, Ergué-Gabéric.  
Le Roux, Louis, employé de Banque, 33, rue des Douves Quimper.

### MEMBRES BIENFAITEURS :

(Cotisation annuelle: 20 fr.)

MM.

Le Coz, chanoine de la cathédrale, 6, rue Verdelet, Quimper.  
Guichaoua, Clet, commerçant, maire de Pouldreuzic.  
Guichaoua, Jean-Marie, industriel, Pouldreuzic.  
Hénaff, Jean, industriel, Pouldreuzic.  
Heurté, Victor, capitaine au long-cours, commandant du paquebot *Ouessant*, des Chargeurs-Réunis, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.  
Menais, négociant, 19, place des Lycées, Vannes.

### MEMBRES ACTIFS :

(Cotisation annuelle: 10 fr.)

MM.

Adam, Alphonse, mécanicien-chef, rue Jules-Noël, Quimper.  
Alix, Simon, agent-voyer, principal, 65, rue de Douarnenez, Quimper.  
Amline, Louis, industriel, 40, boulevard Gambetta, Brest.  
Andro, Yves, Lézélguen, Beuzec-Cap-Sizun.  
Ansquer, Guillaume, Penfrat, Landudal.  
Audren, négociant, rue du Cimetière, Quimperlé.  
Abbé Balbous, professeur, St-Yves, Quimper.  
Abbé Balbous, vicaire, Recouvrance, Brest.

MM.

Baraër, Yves, propriétaire, Brasparts.  
Bargain, François, capitaine au cabotage, 6, bourg de Kerfeunteun.  
Bargain, Ignace, capitaine au cabotage, Pont-l'Abbé.  
Bargain, Jules, imprimeur, 1, rue Astor, Quimper.  
Baron, Joseph, Institut catholique d'Arts et Métiers, Lille.  
Barré, Robert, 39, rue Saint-Mathieu, Quimper.  
Le Bars, maire de Gourlizon.  
Béren, Georges, Combout, Quimperlé.  
Le Berre, Léon, directeur de l'Union Agricole, Quimperlé.  
Abbé Le Berre, E., recteur, Saint-Melaine, Morlaix.



**MEMBRES ACTIFS (suite)**

**MM.**

Bertholom (jeune), Kerriou, Ros-porden.  
 Le Bescond, Jean-Marie, Moul-lyouen, Kerfeunteun.  
 Bescond, J.-P., Kerguella, Plomelin.  
 Le Beuze, Henri, com<sup>t</sup>, Kernével.  
 Bideau, 14, rue du Chapeau-Rouge, Quimper.  
 Le Bihan, François, Mahalon, par Pont-Croix.  
 Blanchet, Aimé, Labert, Arzon (Morbihan).  
 Bodolec, Charles, négociant, 38, rue Neuve, Quimper.  
 Boëffard, Paul, ébéniste, La Roche-Bernard.  
 Bolloré, Adolphe, hôtel de la Paix, Quimper.  
 Bolloré, Papeter. de Cascadec, Scaër.  
 Le Borgne, Hervé, instituteur li-bre, Questembert.  
 Bourbigot, Jean, Kerrouzie, Meg-ven.  
 Le Bourhis, Guy, capitaine d'artille-rie, 45, rue Louis-Pasteur, Brest.  
 Abbé Boussard, recteur, Plouyé.  
 Boussard, Thomas, cultiv., Ploëven.  
 Bouzard, Yves, cultivateur, Gouézec.  
 Le Bras, cultivat<sup>r</sup>, Kermat, Guélan.  
 Briand, Corent., bourg, Plomodiern.  
 Le Brun, Guillaume, Couëdic, Pouldergat.  
 Le Brusq, Mahalon.  
 Buhé, Pierre, comptable, Quiberon.  
 Cabon, Louis, ingénieur, 12, tra-verse de la Madrague, Marseille.  
 Caill, Kermoulin, Quimperlé.  
 Canivet, Joseph, ingénieur-archi-tecte E. T. P., Paimpol.  
 Caradec, François, cultivat<sup>r</sup>, Ploaré.  
 Caradec, Henri, Kerdaë, Ploaré.  
 Cardaliaguet, directeur Société Générale, Saint-Guénolé, Auray.  
 Cariou, Charles, Banque Bretonne, 19, rue de Brest, Landerneau.  
 Cariou, F., com. princ. de la Mar., 39, rue Villaret-Joyeuse, Brest.  
 Cariou, J.-P., Kerguinou, Plogonnec.  
 Chatalic, Hervé, boucher, 5, rue Saint-Mathieu, Quimper.  
 Chenadec, fabrique de meubles, rue René-Madec, Quimper.  
 Chuto, Jean-Louis, agriculteur, Saint-Alouarn, Guengat.  
 Le Clech, René (père), commerçant, Kerfeunteun.  
 Le Clech, René (fils), commerçant, Kerfeunteun.  
 Coadou, Guil., mécan., Locronan.  
 Coadou, Henri, maire de Pluguffan.  
 Cogneau, Théodore, horticulteur, Champ-de-Foire, Fougères.

**MM.**

Cogneau, Henri, rue de Bouin, Lamballe.  
 Colin, Eugène (jeune), Trégunc.  
 Cornec, Gabriel, Rosconec, Dinéault.  
 Cornec, Guil., maire de Plonéis.  
 Cornec, Jean, Plonéis.  
 Cornec, Louis, bourg de Plonéis.  
 Cornic, vétérinaire, place du Champ-de-Foire, Quimper.  
 Le Corre, Kervalguen, Penhars.  
 Corre, Yves (jeune), Brasparts.  
 Corré, Joseph, Lanriec.  
 Cosmao, J.-L., Kernévez, Plogonnec.  
 Couédel, Gildas, château du Ter, Plomeur.  
 Couédel, Pierre, Arzon (Morbihan).  
 Le Coz, François, ingénieur T. H., 63, rue Louis-Pasteur, Brest.  
 Criou, Edouard, quincaillerie, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.  
 Criou, Henri (père), quincaillerie, Pont-l'Abbé.  
 Criou, Henri (fils), quincaillerie, Pont-l'Abbé.  
 Criou, René, négociant, 16, rue Thouret, Rouen.  
 Cuzon, Eugène, coiffeur, rue du Chapeau-Rouge Quimper.  
 Dabo, 20, rue du Pont-Firmin, Quimper.  
 Daëron, Yves, propriétaire, Châ-teauneuf-du-Faou.  
 Dagorn, Louis, Moulin-des-Cou-leurs, Quimper.  
 Daniel, René (père), négociant en vins, Plonéour-Lanvern.  
 Daniel, René (fils), négociant, Plo-néour-Lanvern.  
 Danion, Stang-Vihan, Kerfeunteun.  
 Daoudal, Alain, Parc-Hamon, Briec.  
 Le Dé, Arsène, mareyeur, Camaret.  
 Le Dérout, Maurice, Kerlouan, Ker-nével.  
 Dhervé, Robarth, Guengat.  
 Didailler, Hervé, lieut. de vaisseau, 71, rue Alsace-Lorraine, Crozon.  
 Dieucho, lieut<sup>e</sup> au 118<sup>e</sup>, Quimper.  
 Le Doaré, Jean, 10, rue Graveran, Châteaulin.  
 Doaré, Jean-M., maire de Guengat.  
 Doaré, Pierre, Kerouvillec, Ploaré.  
 Dorval, René, Tréqueffélec, Ker-feunteun.  
 Droal, Saint-Evarzec.  
 Esun, fondeur-mécanic., Quimper.  
 Favennec, Noël, com., Brasparts.  
 Feron, Yves, Hôtel des Voyageurs, Concarneau.  
 Le Feunteun, Alain, horloger, 18, 18, rue Jean-Jaurès, Brest.  
 Le Feunteun, Maurice, horloger, 18, rue Jean-Jaurès, Brest.

# MEMBRES ACTIFS (suite)

## MM.

Le Feunteun, Jean-René, chaussu-  
res, 25, rue Kéréon, Quimper.  
Feunteun, Jean, Vern, Briec.  
Fily, Alain (père), cultivateur,  
Kererven Plogonnec.  
Fily, Alain (fils), cultivateur, Ke-  
rerven, Plogonnec.  
Fily, Yves, Plogonnec.  
Le Flem, brigadier de gendarmerie,  
Plouay (Morbihan).  
Le Floc'h, Kerustans, Plogonnec.  
Le Floc'h, René, commerçant, Plo-  
gonnec.  
Friant, Yves, 5, rue de la Mairie,  
Quimper.  
Gadon, 15, place Alsace-Lorraine,  
Lorient.  
Galès, Charles, chemin de l'Hippo-  
drome, Quimper.  
Le Gall, Alexis, mareyeur, Locudy.  
Le Gall, Auguste, Larmigues,  
Ploudaniel.  
Le Gall, Joseph, Perros-Guirec.  
Saik-ar-Gall, conseiller d'arrondis-  
sement, Plabennec.  
Le Gars, Jean, Bécharles, Ker-  
feunteun.  
Gauthier, Emile, représentant de  
commerce, rue de Gasté, Brest.  
Génot, commerçant, rue des Ecoles,  
Quimperlé.  
Gentric, agriculteur, maire de  
Landudec.  
Gestalen, Joseph, ostréiculteur,  
Locmariaquer (Morbihan).  
Glémarec, Yves, agriculteur, Ke-  
rambacon, Beuzec-Conq.  
Glouanec, Georges, boucherie, Pont-  
Aven.  
Gloux, Stanislas, Arts et Métiers,  
Erquelinnes.  
Le Goc, Mathurin, Kervaziou,  
Mellac.  
Le Goff, Yves, Kerfurunic, Plozévet.  
Le Goff, Yves, industriel, Saint-  
Evarzec.  
Gouiffès, 4, avenue de la Gare,  
Quimper.  
Le Gouill, Jean, Trébrévan, Plo-  
zévet.  
Goumont, moulin des Oies, Belz  
(Morbihan).  
Le Goyat, Lucien, rue de l'Hospice,  
Quimper.  
Grall, constructeur-mécanicien,  
Kerfeunteun.  
Grall, nouveautés, place Saint-  
Corentin, Quimper.  
Le Grand, Etienne, photographe,  
rue René-Madec, Quimper.  
Le Grand, Vincent, Lézoudouaré,  
Plogonnec.

## MM.

Granger, commis d'Inscription ma-  
ritime, Auray.  
Guédon, Pierre, villa « Treiz  
Guen », Concarneau.  
Guéguen, Jean, quincaillerie. Les-  
neven.  
Guéguen, Pierre, Kervinou, Plozévet.  
Guéguen, Stanislas, Locronan.  
Le Guellec, hôtel des Dunes et  
Grand-Hôtel, Beg-Meil.  
Guichard, Eugène, 103, rue de  
Siam, Brest.  
Guidal, Jean, entrepreneur, Audierne.  
Guiffant, Victor, bourg de St-Yvi.  
Guilbaud, Jules, Arts et Métiers,  
Erquelinnes.  
Guillou, Alexandre, 35, rue Mau-  
duit-du-Plessis, Passage-Lanriec.  
Guillou, Corentin, boucherie, Moë-  
lan.  
Le Guillou, Nicolas, Taillou, Qui-  
merch.  
Guillou, Kerangolven, Saint-Yvi.  
Guillouët, ingénieur A. et M., 3,  
rue Boileau, Nantes.  
Guyader, Y., Salou, Landrévarzec.  
Guyomar, notaire, maire de Pont-  
Scorff.  
Hélias, Pierre, agriculteur, Kere-  
yen, Penhars.  
Hémon, adjoint-maire, Locronan.  
Hémon, Jean, mécanicien, Guengat.  
Hénaff, J., Lagadven, Plomodiern.  
Henriot, Jules, manufacturier,  
Quimper.  
Henriot, Joseph, industriel, 72,  
quai de l'Odéa, Quimper.  
Henriot, Robert, industriel, 2,  
rue Astor Quimper.  
Henry, Jean, Kerdily, Plogonnec.  
Hervé, Jean, métairie « Bodinio »,  
Clohars-Fouesnant.  
Heurtault, Albert, pharmacien,  
Lesneven.  
Heurté, Simon, inspecteur de la Na-  
vigation, 6, rue Voltaire, Nantes.  
Ivon, Ludovic, villa Ondine, Di-  
nard.  
Jacob, Joseph, expert, Ploudalmé-  
zeau.  
Jadé, Jean, député, 5, rue d'Anjou,  
Versailles.  
Jan, mécanicien, 2, rue Elie-Fré-  
ron, Quimper.  
Jaouen, Jean, propriétaire, Bénodet.  
Jaouen, J.-M., P. T. T., Kerfeunteun.  
Jaouen, P., jard., 26, Kerfeunteun.  
Jourden, Jean, officier d'adminis-  
tration, Artillerie coloniale, Loc-  
tudy (Cale).  
Kerdévez, Joseph (jeune), Kerman-  
dour, Brasparts.

**MEMBRES ACTIFS (suite)**

**MM.**

Kergoat, Henri, 1, rue des Halles, Quimper.  
 Keribin, Jacq., Keryan, Gourlizon.  
 Keribin, René, bourg, Gourlizon.  
 Kéribel, Alain (jeune), Poullan.  
 Kéribel, Jean (jeune), Kervénar-gant, Meilars.  
 Kerloc'h, Joseph, entrepreneur, 6, place Tour-d'Auvergne, Brest.  
 Kernaléguen, Xavier, Kergos, Plonévez-Porzay.  
 Kernaléhuén, Xavier, Kergros, Plonévez-Porzay.  
 Kernaléguen, Stanislas, boucherie, Plonévez-Porzay.  
 Kervarec, Jean (jeune), Trémivité, Pouldergat.  
 Kervella, Louis, Tinduff, Plougas-tel-Daoulas.  
 Kervoalen, Jean, Kerstrat, Ploaré.  
 Ladan, Germain, Kerouër, Plouhinec.  
 Lahucc, Yves, Saint-Yvi.  
 Lecerf, Yves, Arts et Métiers, Er-quelennes.  
 Letty, Jean-Marie, Léty, Plonéis.  
 Liot, hôtel de France, Quimper.  
 Lostanlen, François, Goasvermou, Poullaouén.  
 Louboutin, Hervé, Croix-des-Gar-diens, Kerfeunteun.  
 Chanoine Le Louët, Alexandre, su-périeur, école St-Yves, Quimper.  
 Le Louët, doct-méd., Pont-Aven.  
 Loussouarn, Jérôme, mécanicien, Lauriec.  
 Abbé Lozac'hmeur, professeur, collège, Lesneven.  
 Lozac'hmeur, Yves, Manoir, Guen-gat.  
 Maguér, Yves, agriculteur, Coat-Glas, Briec.  
 Mahé, Jean, agriculteur, Kervouët, Briec.  
 Marchalot, marchand de sel, Quimper.  
 Maréchal, Jacques, négociant, place de la République, Pont-l'Abbé.  
 Marion, Auguste, 1, place du Bou-guen, Brest.  
 Marzin, Corentin, bourg de Ploéven.  
 Marzin, Corentin, chef de section, rue du Pont-Firmin, Quimper.  
 Abbé Marzin, Corentin, vicaire, Gouézec.  
 Masson, lieutenant de vaisseau, 3<sup>e</sup> dépôt, Lorient.  
 Mazé, Joseph (fils), entrepreneur, Guimiliau.  
 Mazéas, Hervé, agriculteur, Pon-tusket, Kerfeunteun.  
 Messenger, François, école du Cluze, (Haute-Savoie).

**MM.**

Le Minor (fils), Grand-Moulin, Pont-l'Abbé.  
 Miroux, Charles, gérant, usine Amieux, Quiberon.  
 Le Moal, René, Kermeur, Meilars.  
 Le Moënner, Jean, mécanicien, 21, avenue de la Gare, Quimper.  
 Le Moënner, Joseph, électricien, Kerfeunteun.  
 Monfort, directeur de l'école libre, Saint-Marc.  
 Monfort, Victor, 23, avenue Des-rousseaux, Mons-en-Bareuil.  
 Moreau, Jean, Plomeur (Morbihan).  
 Morzéven, Yves, du Crédit Lyon-nais, 2, rue du Froust, Quimper.  
 Mottier, Henri, du Crédit Nantais, Douarnenez.  
 Mourrain, Joseph, contrôleur des P. T. T., Vannes.  
 Naizin, Louis, propriétaire, Paoü, en Plouay.  
 Nédélec, Franç<sup>s</sup>, agricult<sup>r</sup>, Milizac.  
 Nédélec, Louis, agriculteur, Saint-Joachim, Ergué-Gabéric.  
 Nihouarn, Jean-Louis, Kerguerbé, Guengat.  
 Le Nivez, officier mécanicien, Guilvinec.  
 Le Nours, Corentin, directeur du *Courrier*, Brest.  
 Ollivier, Guénolé, bourg de Briec.  
 Le Page, Georges, commandant d'ar-tillerie, Vannes.  
 Parquer, Hôtel de la Plage, Beg-Meil.  
 Pellé, L., boulanger, Lambézellec.  
 Pérennou, J.-L., Kerbloc'h, Guen-gat.  
 Pernès, Jean-Marie, commerçant, bourg de Plonéis.  
 Pernès, Pierre (père), Ménez-Bras, Plonéis.  
 Pernès, Pierre (fils), Ménez-Bras, Plonéis.  
 Pérodeau, Frédéric, quai de l'O-det, Quimper.  
 Pérodeau, Hippolyte, quai de l'Odét, Quimper.  
 Pérodeau, Hippolyte, pharmacien, rue Jean-Macé, Brest.  
 Pérodeau, P. T. T., receveur des Postes, Guilvinec.  
 Péron, commerçant, rue Louis-Pasteur, Brest.  
 Philippot, Joseph, agriculteur, Bol-hoat, Kerfeunteun.  
 Piriou, Eugène, 6, rue Amiral-Courbet, Concarneau.  
 Poënot, Pierre, électricien, Gourin, (Morbihan).  
 Le Portz, Joseph, agriculteur, maire de Caudan (Morbihan).

# MEMBRES ACTIFS (suite)

## MM.

Poudoulec, Jean, forgeron, Plomodiern.  
 Poulhazan, agriculteur, Tréouzon.  
 Kerfeunteun.  
 Prigent, Arsène, mécanicien, Cléder.  
 Le Proux, Louis, communionneur, 42, route de Rosporden, Quimper.  
 Puech, Alphonse, agriculteur, Kermabeuzen, Penhars.  
 Le Quéau, Jean-Louis, agriculteur, Kerroriou, Plogonnec.  
 Queïnnec, Pierre, Arts et Métiers, Erquelinnes.  
 Quéméré, André, agriculteur, Kerromen, Ergué-Armel.  
 Quéméré, Joseph, agriculteur, Kerromen, Ergué-Armel.  
 Quintin, Hervé, papeterie de Cascadec, Scaër.  
 Le Reste, Louis, hôtel de la Paix, Quimper.  
 Le Resté, Pierre, hôtel de la Paix, Quimper.  
 Richard, Louis, agriculteur, Plœmeur.  
 Rio, André, Arts et Métiers, Erquelinnes.  
 Rio, Marcel, Arts et Métiers, Erquelinnes.  
 Rio, Pascal, mécanicien en retraite, Kervihan, St-Pierre-Quilbignon.  
 Riou, Jean-Louis, agriculteur, Mouguirou, Saint-Evarzec.  
 Riou, Jean, agriculteur, Coatbilic, Châteauneuf-du-Faou.  
 Riou, René, cultivateur, Tréodet, Ergué-Gabéric.  
 Riou, Yves, lieutenant de vaisseau, Esquibien.  
 Rivière, Charles, maire de Pleuven.  
 Rivière, J., Kerguilavant, Pleuven.  
 Rogel, Alain, instituteur libre, Saint-Marc.  
 Rogel, Guillaume, instituteur libre, Lambézellec.  
 Roland, entrepreneur, 5, rue du Froust, Quimper.  
 Roland, Jean, agriculteur, maire de Landrévarzec.  
 Rolland, Yves, agriculteur, Gocher, Lopérec.  
 Le Roux, Alain, chapelier, 32, rue de Siam, Brest.  
 Le Roux, Emile, place Terre-auduc Quimper.  
 Le Roux, huissier, Saint-Renan.  
 Le Roy, ingénieur I. C. A. M., place du Champ-de-Foire, Quimper.  
 Le Roy, Pierre, agriculteur, Quelvy, Quelvy, Gouézec.

## MM.

Royer, Charles, ingénieur, rue Charbonerie, Saint-Brieuc.  
 Ruault, Victor, 25, rue M.-Bouquet, Lorient.  
 Salaün, Jean-Louis, moulin Toulgoat, Penhars.  
 Le Sanquer, Moulin-Neuf, Sizun.  
 Savigny, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.  
 Scouarnec, Georges, Crédit Lyonnais, rue de la Halle, Quimper.  
 Le Scour, Louis, rue Romain-des-Fossés, Landerneau.  
 Sez nec J.-L., Nartous, Plogonnec.  
 Souëtre, Jean, 1<sup>er</sup> maître en retraite, Rampe Saint-Nicolas, Morlaix.  
 Stagnol, clerc de notaire, rue Julien-Goïc, Quimper.  
 Talgorn, cultivateur, Kerlijour, Melgven.  
 Talgorn, Joseph, cultivateur, Kernaour, Trégunc.  
 Tanguy, cultivateur, Quillihuec, Ergué-Gabéric.  
 Tanter, Pierre, Audierne.  
 Térellec, Brest.  
 Tersiguel, François, rue de la Gare, Pleyben.  
 Thomas, Mathurin, agriculteur, maire de Plougastel-Daoulas.  
 Toulemont, Joseph, cultivateur, Kerlouarn, Pont-l'Abbé.  
 Toulgoat, François, 13, rue des Boucheries, Quimper.  
 Le Tous, commis de la Marine, 39, rue Puebla, Brest.  
 Tréhony, industriel, Quimper.  
 Trelu, Pierre, agriculteur, Garnilis, Briec.  
 Treussier, Nicolas, boulanger, 22, rue du Froust, Quimper.  
 Trévidic, Alexandre, Ur (Pyrénées-Orientales).  
 Tudauden, Joachim, capitaine de Corvette, 11, rue Fénélon prolongée, Lorient.  
 Vicaire, Denis, épiciier, 8, place du Marché, Landerneau.  
 Le Visage, Joseph-Jean, officier-mécanicien en retraite, villa « Araock », Quiberon.  
 Volant, Louis, Institut d'Arts et Métiers, Lille.  
 Yhucl, Guy, Kervoter, Caudan.  
 Youinou, Jean-Louis, P. T. T., 22, rue Amiral-Courbet, Brest.  
 Youinou, Pierre, mécanicien-principal, 10, rue Latouche-Tréville, Brest.



## MEMBRES ACTIFS :

### NOUVELLES INSCRIPTIONS

#### MM.

Avan, Yves, 7, Quai de Nantes, Châteaulin.  
 Balanant, Victor, député, Brest.  
 Le Bars, Yves, Audierne.  
 Le Berre, Jean, rue Duchauffaut, Nantes.  
 Bertholom J., Kerriou, Rosporden.  
 Bertholom, Pierre, 10, rue Sainte-Thérèse, Quimper.  
 Biger, notaire, Bannalec.  
 Le Bihan, ancien boulanger, Pluvigner (Morbihan).  
 Bihan, Yves, 12, rue de Brest, Lorient.  
 Le Bihan, Yves (fils), Menez-Merdy, Le Juch.  
 Birien, Pierre, Port-Teufick, Suez.  
 Bossard, Paul, 45, rue de la Mairie, Saint-Pierre-Quilbignon).  
 Bossennec François, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.  
 Le Bot, Plonévez-du-Faou.  
 Le Breton (F. Cyneray), à Quimper.  
 Brient, Joseph, 5, rue de Clohars, Quimperlé.  
 Le Brun, G., directeur à Lorient-Kerentrech.  
 Caër, Yves, Kermorvant, Logonna-Quimerch.  
 Chanoine Cardaliaguet, aumônier à Brest (La Retraite).  
 Cariou, Jean, Rosoquer, Penhars.  
 Caudal, Henri, 18, rue N. -D. Cherbourg.  
 Chatalic, Louis, Gourlizon.  
 Le Clech, Hervé, Bourg de Kerfeunteun.  
 Le Cœur, Penhoat, Kerfeunteun.  
 Le Coq, Pierre, 39, avenue de la Gare, Quimper.  
 Cornec, Jean, Trévoizec, Dinéault.  
 Cornic, Pierre, Kéricun, Cast.  
 Cornic, Manoir des Salles, Kerfeunteun.  
 Chanoine Cornou, directeur du *Progrès*.  
 Couédel, Gildas (fils), Château du Ter, Plœmeur.  
 Criou, Edouard (fils), Quincaillerie, Douarnenez.  
 Abbé Cuillandre, aumônier Jeanne d'Arc, Brest.  
 Daoudal, Joseph, 4, rue St-Marc, Quimper.  
 Daoudal, Yves, 4, rue Saint-Marc, Quimper.  
 David, Charles, St-Julien, Quimper.  
 Degré, Thomas, Questembert.

#### MM.

Déréat, Marc, Moulin de Mer, Lanriec.  
 Le Donart, J., Erdéven (Morbihan).  
 F. Dosithée-Hubert, Keronfish, Le Caire.  
 Le Doussal, J., Lemariel, Guidel.  
 Esvan, Joseph, Kervélonnec, Plœmeur.  
 Féchant Alexis, mareyeur, Douarnenez.  
 Férellec, François, 79, rue de Siam, Brest.  
 Ferrand, Place du Marché, Hennebont.  
 Ferrix, Jean-Louis, Guengat.  
 Feunteun, Alain, Kervern (?)  
 Fichou, Louis, Penker, Le Tréhou.  
 Le Floch, Jean, 23, rue Voltaire, Pont-l'Abbé.  
 Le Fur, Lallumec, Hennebont.  
 Le Gall, Jacques, profes<sup>r</sup> au Likès.  
 Le Gall, Louis, Penvaquer, Scaër.  
 Garet, Pierre, Avenue de la Gare, Vannes.  
 Garrec, Hervé, Plogonnec.  
 Gélébart, Gilles, Lanrédec, Lambézellec.  
 Gélébart, Joseph, Lanrédec, Lambézellec.  
 Gestalen, Jean, Riec-sur-Bélon.  
 Gestin, René, Kerviel, Briec-de-l'Odé.  
 Gléonec, Yves, Prat-Land-Vras, La Forêt-Fouesnant.  
 Le Goff, Jean-Louis, professeur à Ploudalmézeau.  
 Gonidec, Hervé, Trézulien, Tréboul.  
 Gouérou, Corentin, Kervélen, Briec-de-l'Odé.  
 Goumont, René (fils), Moulin des Oies, Belz (M.).  
 Le Guerne, André, 9, rue Neuve, Quimper.  
 Le Guillou, André, Peumerit, Quimper.  
 Inizan, Joseph, rue Neuve, Landivisiau.  
 Jéhano, André, 18, rue Morbihan, Lorient.  
 Joncour, Yves, boulangerie, Tréboul.  
 Joncour, Louis, boulangerie, Tréboul.  
 Kerbiriou, Stanislas, 97, rue Jean Jaurès, Brest.  
 Keribin, Guillaume, Kériner, Le Juch.  
 Kernaléguen, Alexis, Cosquer, Plonévez-Portzay.



**MEMBRES ACTIFS (suite)**

**MM.**

de Kéroullas, profes<sup>r</sup> à St-Evarzec.  
Kervarec, Jean, épicerie, Douarnenez.  
ffKerveillant, professeur à St-Mé-  
loir-des-Ondes.  
Lancien, Jean, Penhoat-Cadol,  
Melgven.  
Lancien, Jean (fils), Penhoat-Ca-  
dol, Melgven.  
Landet, Jules, Châteaulin.  
Lannuzel, Alain, 3, rue Le Déan,  
Quimper.  
Larhantec, Pierre, Ploaré.  
F. Léon Bab-el-Louk, Le Caire.  
L'Helgoualc'h, Jean, professeur à  
Saint-Malo.  
Louët, J.-M., retaur., Kerfeunteun.  
Maguer (aîné), Coat-Glas, Briec-de-  
l'Odet.  
Le Mao, Alain, profes<sup>r</sup> à Plœmeur.  
Maréchal, Jacques, A. et M., Pont-  
l'Abbé.  
Mérour, J.-M., Vern-Bras, Briec-de-  
l'Odet.  
Le Moal, Pouldergat.  
Le Naour, Georges, Quimper.  
Naour, Georges, Melgven.  
Nédélec, Jean, Ergué-Armel.  
Le Nest, Yves, Kergadalen, Saint-  
Ségal.  
Olier, Jean, propriétaire à Kernec,  
Poullan.  
Ollivier, Eusèbe, Le Drennec Lan-  
divisiau.  
Ollivier, Guénolé, commerçant à  
Briec.  
Ollivier, professeur à Paimpol.  
Parquer (fils), Beg-Meil, Fouesnant.  
Penn, Louis, 1, r. Traverse, Brest.  
Pennanéac'h, comerçant à Edern.  
Pennarun (F. Corentin-René), Ile  
Guernesey.

**MM.**

Penec, Eugène, rue de la Poste,  
Plœmeur (Morbihan).  
Pérodeau, Joseph, Guilvinec.  
Péron, Carrossier, Quimper.  
Piriou, Mathieu, Route de Quim-  
per, Châteauneuf-du-Faou.  
Pouliquen (F. Donatien-Joseph), à  
Quimper.  
Quéméré, J.-L., Corniguel, Penhars.  
Quiniou (père), Lesperbé, Ploaré.  
Quiniou J. (fils), Lesperbé, Ploaré.  
Quinquis, greffier de paix, Oues-  
sant.  
Quinquis, Hervé, professeur à  
Lambézellec.  
Quistrebert, Léon, St-Nicolas-Issy-  
les-Moulineaux.  
Riou, H., peintre, 6 bis, rue Douar-  
nenez, Quimper.  
Rochedreux, F., 33, Passage-Lan-  
riec, par Concarneau.  
Rodallec, Henri, au Verger, Ban-  
nalec.  
Rolland, Yves, Le Cosquer, Lopé-  
rec.  
Abbé Salaün, recteur, Ile de Batz.  
Salaün, Joseph, profes<sup>r</sup> au Likès.  
Saliou, Pierre (fils), Penfeunteun,  
Poullaouen.  
Le Sausse, René, mécanicien, à  
Carnac.  
Stervinou, Jean, Laz.  
Thaëron, Gorriguer, Riec-sur-Bé-  
lon.  
Thalamot, Goulien.  
Thomas, Maurice, Hennebont.  
Thomas, René, profes<sup>r</sup> à Lorient.  
Le Torc'h, directeur à St-Evarzec.  
Trévidic, Henri, Lille.  
Vigouroux, Corentin, 78, Quai de  
l'Odet, Quimper.

---

*Nota.* — Chacun est prié de vérifier ses *Noms, Prénoms* et *Adresse*, et d'envoyer IMMEDIATEMENT au Likès les rectifications à faire.

